

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3154 - LUNDI 26 FÉVRIER 2018

## CONSOMMATION

# Le ministère du Commerce déclare la guerre aux commerçants véreux

La direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales vient de lancer la traque contre les importateurs et commerçants détenant, dans leurs magasins, boutiques et dépôts des produits avariés ou interdits de commercialisation au Congo.

Démarrée le 23 février, pour Brazzaville, l'opération a déjà permis la saisie d'un important lot des produits jugés impropres à la consommation. Il s'agit notamment des boîtes de conserve, des boissons alcoolisées et gazeuses importées, des produits cosmétiques et laitiers, ainsi que d'autres produits divers.

« Le contrôle est basé sur les produits libellés en langues étrangères. En même temps, nous saisissons ceux qui sont périmés, altérés ainsi que certains qui ne répondent pas à certaines normes. Cette opération concerne tous les commerçants, peu importe leur taille », a précisé le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, Philippe Ntsonde Mondzié.

Page 4



Un échantillon des produits avariés, altérés et libellés en langues étrangères, présenté le 23 février. Photo Adiac

## JUSTICE

## Sept magistrats révoqués par décret présidentiel



Un décret du président de la République publié, le 23 février, révoque de l'ordre judiciaire sept magistrats pour « fautes et manquements graves aux devoirs de leur état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de leur charge ». Le ton de cette décision avait été donné le 20 février à l'issue du Conseil supérieur de la magistrature au cours duquel bien d'autres mesures concernant l'institution judiciaire étaient communiquées. Page 2

## CONSEIL NATIONAL DES PHARMACIENS

## L'Ordre des pharmaciens fustige l'intrusion du ministère de la Santé

Réunis le 23 février en assemblée générale à Brazzaville, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo et le Syndicat national ont appelé à l'annulation des notes de service et des circulaires convoquant les élections des instances dirigeantes de cette

institution.

Les deux structures rappellent le caractère libéral de la profession de pharmacien et considèrent que l'initiative prise par le ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, pour l'organisation des élections



Le président de l'Ordre des pharmaciens, Hyacinthe Ingani

aux différentes instances de l'institution ordinale, est une violation flagrante des principes édictés par les dispositions légales et réglementaires. Page 5

## SANTÉ

## Le Ciespac sensibilise à la lutte contre le cancer de l'utérus

À la faveur de son initiative « Jeudis du Ciespac », l'institution sous-régionale a organisé, le 22 février dernier à Brazzaville, une rencontre scientifique sur le cancer du col de l'utérus, une pathologie qui fait des ravages dans la région africaine de l'OMS. « Nous engageons les gouvernements à élargir l'accès aux soins centrés sur la personne,

proposer des programmes axés sur le bien-être des patients et de leurs familles, en l'occurrence des services de conseil psychosocial et de réadaptation, investir dans la surveillance et soutenir les personnes placées sous traitement », a indiqué la représentante de l'OMS au Congo, Diallo Fatoumata Binta Tidiane. Page 5

PROMOTION DES  
INVESTISSEMENTS

## L'API en mission séduction en Belgique

Page 4

## Editorial

## Poursuivre

Page 2

## ÉDITORIAL

## Poursuivre

Dans la passe difficile que nous traversons où les ressources publiques et privées se tarissent en raison de la crise économique qui nous frappe la tentation est forte, évidemment, de suspendre la réalisation des grands projets qui doivent faire du Congo l'un des pays les plus modernes de ce continent. Routes et voies ferrées, ports et aéroports, hôpitaux et centres de santé, écoles et universités, lignes électriques et réseaux informatiques, zones industrielles et pôles agricoles semblent condamnés à régresser dans la liste des priorités que se fixe désormais la puissance publique et à subir de plein fouet l'austérité financière qui, seule, nous permettra de sortir de la crise dans laquelle le Congo se trouve plongé du fait de l'effondrement brutal des cours du pétrole sur les marchés mondiaux.

Deux faits majeurs plaident, cependant, en faveur de la poursuite des grands travaux qui ont été lancés au sortir des guerres civiles de la fin du siècle précédent et qui ont indiscutablement ouvert la voie à une modernisation de notre économie dont les générations à venir tireront de grands profits :

-Le premier résulte du désenclavement des régions jusqu'alors isolées du territoire national. Même si des progrès restent à faire, l'ouverture de ces départements et leur équipement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la production, du commerce ont créé les conditions d'un bond en avant qui ne peut que s'accélérer. Nous en aurons la preuve dès que la mise en ordre des finances publiques opérée avec l'aide du Fonds monétaire international permettra de desserrer l'étau qui nous étouffe.

-Le second tient au fait que le Congo sera demain, grâce précisément aux infrastructures dont il a su se doter ces dernières années, un point de passage obligé entre le nord et le sud, l'est et l'ouest du Bassin du Congo. Comme cette partie de l'Afrique est de loin la plus riche du continent en ressources naturelles - agricoles, minières, aquatiques, forestières - le développement des échanges qui en résultera inéluctablement génèrera des avancées économiques et sociales dont nous ne mesurons pas aujourd'hui l'ampleur.

De là, à conclure que tout doit être fait aujourd'hui pour poursuivre et achever les grands travaux, il n'y a qu'un pas que nous franchissons ici allègrement.

Les Dépêches de Brazzaville

## JUSTICE

## Publication de la liste nominative des sept magistrats révoqués

Par décret n° 2018-57 du 23 février 2018, le président de la République a publié les noms et prénoms des sept magistrats révoqués de l'ordre judiciaire, pour les fautes et manquements graves ci-dessous spécifiés, à l'issue de la réunion du Conseil supérieur de la magistrature tenue le 20 février dernier.

Il s'agit de :

**Bayi Mathurin**, magistrat hors classe de 4<sup>e</sup> échelon, précédemment premier président de la Cour d'Appel de Brazzaville, pour abus de pouvoir, tentative d'abandon de poste, violation grave de l'obligation de réserve attachée à ses fonctions et pour manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

**Obengui Ngoka Jean Aimé**, substitut général près la Cour d'Appel de Brazzaville, pour obstruction à l'exécution d'une décision de justice au mépris de la loi, pour avoir ordonné, contre paiement à son profit de

sommes d'argent, la mise en liberté de personnes en détention, et confisqué les titres de voyage des intéressés, faits constitutifs des fautes professionnelles de manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

**Ngakosso Steave Arnaud**, magistrat du 2<sup>e</sup> grade, 2<sup>e</sup> groupe, 1<sup>er</sup> échelon, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pointe-Noire, pour malversation, trafic d'influence, abus de pouvoir et manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

**Moukala Moukoko Corneille**, magistrat hors classe de 4<sup>e</sup> échelon, précédemment procureur général près la Cour d'Appel de Brazzaville, pour violation grave de l'obligation de réserve attachée à ses fonctions, manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

**Soumbou Alphonse**, magistrat du

3<sup>e</sup> grade, 1<sup>er</sup> échelon, précédemment substitut général près la Cour d'Appel de Brazzaville, pour abus de pouvoirs, abandon de poste, manquement aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

**Tchicaya Mokango Amour Régis**, magistrat du 2<sup>e</sup> grade, 2<sup>e</sup> groupe, 1<sup>er</sup> échelon, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pointe-Noire pour obstruction à l'exécution d'un mandat de justice, abus de pouvoirs, extorsion de fonds, manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

**Milandou Aser**, magistrat du 1<sup>er</sup> grade, 2<sup>e</sup> groupe, 4<sup>e</sup> échelon, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Sibiti, pour arrestation arbitraire, traitements inhumains et dégradants, abus de pouvoirs, manquement grave aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de sa charge.

La Rédaction

## PÉNURIE DE CARBURANT À BRAZZAVILLE

## Le gouvernement évoque des raisons d'ordre logistique

**Interpellé au Sénat le 22 février sur la pénurie du carburant et autres produits pétroliers constatée dans la capitale, le vice-Premier ministre Firmin Ayessa et le ministre des Mines Pierre Oba ont indiqué que la situation était due à l'insuffisance des moyens logistiques et aux difficultés de transport.**

Prenant la parole devant les sénateurs, le vice-Premier ministre, chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat, du Travail et de la sécurité sociale, a fait savoir que si la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et la Congolaise de raffinage (Coraf) rencontrent des difficultés à disposer des produits, le ministre des hydrocarbures pouvait autoriser à titre exceptionnel des importations de carburant par les opérateurs que sont Total, AOGC, Puma et X-OIL.

« Le problème de la pénurie du carburant peut provenir des dif-

ficultés de la Coraf à produire ou à importer le carburant, comme il peut aussi découler des divers aléas que peuvent rencontrer les importateurs » a expliqué Firmin Ayessa.

Selon le vice-Premier ministre, la situation « s'explique aussi par le fait que le CFCO est bloqué depuis plusieurs mois et il ne nous est pas possible de convoier des quantités suffisantes pour assurer à la ville de Brazzaville, l'autonomie nécessaire en produits pétroliers. La crise que nous vivons aujourd'hui est due à cette difficulté. Nous avons du produit en quantité suffisante à Pointe-Noire. Le seul nœud que nous n'arrivons pas à réaliser, c'est le transport de celui jusqu'à Brazzaville. Les causes, les difficultés et les dysfonctionnements sont du reste connus du gouvernement qui s'y attelle à trouver des solutions durables et pérennes ».

Pour sa part, le ministre Pierre Oba, représentant son collègue en charge

des Hydrocarbures, a précisé que l'assemblage des camions citernes à Lou-tété, 100 par escorte, fait parfois 10 à 14 jours ce qui cause du retard se traduisant par l'assèchement des bacs au niveau des dépôts de Brazzaville.

Pour lui, l'approvisionnement des dépôts devrait fonctionner par un système de vase communicant. Pour faire face à ces difficultés, le ministre des hydrocarbures a trouvé une alternative consistant à approvisionner Brazzaville via Kinshasa (RDC). « Cela se fait au prix de beaucoup d'efforts du fait du coût de passage augmentant le prix de revient du carburant », a déclaré Pierre Oba.

Pour résoudre définitivement la question, le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures parmi lesquelles, faire venir désormais de Kinshasa d'énormes quantités de carburant, construire une nouvelle raffinerie et un complexe pétrochimique d'une capacité de 1.200.000 tonnes de réserves par an.

Jean Jacques Koubemba

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE** Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

**Rédacteur en chef :** Guy-Gervais Kitina,  
**Rédacteurs en chef délégués :**  
Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
**Service Société :** Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
**Service Politique :** Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
**Service Économie :** Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,  
Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya  
**ÉDITION DU SAMEDI :**  
Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :  
Adrienne Londole  
Chef de service publicité :  
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## TRANSPORT URBAIN

## Les agents de la STPU exigent le paiement de sept mois d'arriérés de salaire

Réunis en assemblée générale le 22 février à Brazzaville, les travailleurs de la Société des transports publics urbains (STPU) ont réclamé le paiement de plusieurs mois d'arriérés de salaire, ainsi que de leurs droits et autres avantages.

Dans une déclaration lue par le secrétaire général de la section syndicale STPU, Serge Miloki, ces derniers ont exigé le remboursement immédiat des sept millions neuf cent mille de la mutuelle des travailleurs se trouvant dans la caisse de la société et la mise en place d'une commission paritaire d'audit, afin d'examiner les cas de malversations financières et de la vente du patrimoine.

La prise en charge de leurs collègues accidentés depuis fin mars 2016, la traduction en justice des auteurs des malversations financières et vol des pièces détachées des bus, la régularisation de leurs droits des trois années d'exploitation ainsi que ceux inhérents à l'arrêt brutal du travail font également partie de leurs revendications.

Ils ont, à cette même occasion, conditionné la reprise du travail par le transfert sans condition de tous les travailleurs de la STPU dans l'éventuelle nouvelle société en voie de création conformément au plan de relance de l'entreprise suggéré par le ministère en charge de la question. Autrement dit, tous les contrats de travail en cours doivent subsister entre le nouvel employeur et les salariés de la STPU.

Le personnel de la STPU a, par ailleurs, exigé aux autorités des explications sur la question des trois milliards de dette déclarée par la tutelle sur le plan de relance de l'entreprise.

Jean Jacques Koubemba

## FIBRE OPTIQUE/CONGO-GABON

## Les réseaux interconnectés seront inaugurés fin mars

**C'est l'une des décisions majeures prises, le 22 février à Kintélé, dans la banlieue nord de la ville capitale, par le premier comité mixte paritaire ayant réfléchi, pendant deux jours, aux solutions d'exploitation et de commercialisation de cette infrastructure à haut débit interconnectée.**



Léon Juste Ibombo entouré de l'ambassadeur du Gabon au Congo, René Makongo et Yves Ikonga, conseiller du chef de l'Etat au numérique (Adiac)

La réunion de Brazzaville, placée sous le patronage du ministre congolais des Postes, télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, fait suite à la concertation d'experts des deux pays, du 19 janvier dernier à Libreville, qui annonçait la fin des travaux de l'interconnexion des réseaux de transmission à fibre optique, Cab 3 Congo et cab 4 Gabon.

Dans la capitale congolaise, les experts des deux pays, administrateurs, techni-

ciens, régulateurs, juristes, spécialistes des fonctions fiduciaires et exploitants ont confirmé l'effectivité de la connexion physique des infrastructures, l'interconnexion logique restant à finaliser.

Pour y parvenir, outre la nécessité d'élaboration d'une convention spécifique pour traiter des questions caractéristiques liées à l'exploitation des deux réseaux interconnectés, les deux parties

ont convenu de proposer une liste d'équipements nécessaires pour réaliser les tests avant la date d'inauguration prévue, le 23 mars 2018 au village Lekoko, au Gabon, à la frontière avec le Congo.

Les experts se sont rassurés, par ailleurs, de la répartition des quotas à part égale, soit 50% des capacités pour chaque Etat lors de l'activation de l'interconnexion, tout en demandant aux deux parties de

s'assurer de la portée des cartes installées dans les outils de transmission de chaque côté de la frontière. Sujet de souveraineté, la commission mixte paritaire a décidé de consulter les services de défense de sécurité des deux pays respectifs pour les questions relatives à la gestion de la zone neutre.

Onze ans après, cette dorsale à fibre optique, longue de 521 km, entre Pointe-Noire et Mbinda, une communauté urbaine du département du Niari située vers la frontière du Gabon, sera enfin reliée avec une autre dorsale également construite du côté du Gabon, entre Libreville et Lékoko, longue de 1078 km. Ce projet, a rappelé le ministre Léon Juste Ibombo, représente une opportunité sans pareil en termes de développement de l'économie numérique de notre sous-région.

C'est en considération de la volonté affirmée par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Cémac de parfaire le processus d'intégration communautaire, en vue d'aboutir à un développement harmonieux et intégré des économies de la sous-région que le projet Cab a été conçu, avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, pour arrimer la sous-région au développement de l'économie numérique.

Lancés dans tous les pays de la Cémac, en vue de parfaire le processus d'intégration sous-régionale, les Cab Congo et Gabon sont les premiers à avoir achevé la construction des bretelles nationales en fibre optique prévues et à s'être interconnectées.

Quentin Loubou

## LE FAIT DU JOUR

## Langue maternelle

Elle est remarquable cette journée internationale dédiée à la langue maternelle et célébrée le 21 février de chaque année à travers le monde. Elle est essentielle par les initiatives qu'elle accompagne, pour sauvegarder un patrimoine culturel aussi riche que la fierté d'échanger dans la langue de son terroir. Au Congo, notamment, on dénombre près ou plus d'une soixantaine de ces langues. Elles sont, il est vrai, vouées à la disparition si l'on n'y prend garde. En Rd-Congo, à côté, il y en a au moins deux-cents, elles aussi guettées par le même piège de l'extinction.

A vrai dire, l'espoir existe encore de sauver ces langues du moment qu'elles sont pour certaines encore de bonne santé dans de nombreux villages et

les populations qui y habitent constituent le terreau de leur affermissement. Evidemment que la pression de la langue officielle, le français en l'occurrence, pour parler du cas spécifique des deux Congo, est forte. On pourrait ajouter à cet élément la poussée on ne peut plus vive des langues nationales, le lingala et le munukutuba (Kituba ou kikongo) pour le Congo ; le lingala, le swahili, le kikongo, et le tshiluba pour la République démocratique du Congo.

En insistant sur l'importance de la diversité linguistique et du multilinguisme dans le cadre des objectifs du développement durable, l'Unesco attire l'attention de tous sur le fait que des pans entiers de nos cultures disparaissent chaque fois qu'une de nos langues maternelles meurt. On peut se demander, cependant, si cette supplication

qui a valeur de mise en garde est entendue, ou si l'organe onusien lui-même a suffisamment de marge de manœuvre pour assurer efficacement la promotion de ces langues.

Dans de nombreux foyers des principales villes du Congo, à commencer par Brazzaville, la capitale, le système scolaire est un des mécanismes d'absorption des langues maternelles. Nos tout-petits sont en effet reçus dans les classes de la maternelle où ils apprennent à chanter et à s'exprimer dans la langue officielle. Le seul lieu, peut-être, où l'on écoute parler nos dialectes à côté du lingala et du kituba, ce sont les marchés car de manière générale, le personnel féminin qui les animent en use prestement. De Makélékélé à Poto-Poto, de Talangaï à Mfilou, on écoute heureusement des gens échanger

dans ces langues de chez nous.

Il reste que les parents eux-mêmes, surtout ceux qui en articulent un traitre mot apprennent à leurs enfants comment dire bonjour en langue maternelle. Les parents qui s'y adonnent eux-mêmes bien sûr car il y en a beaucoup pour qui répéter ou faire répéter une expression à leurs enfants comme on le fait au village est une abomination. En revanche, on les voit tous, sinon la plupart se tremousser au son du tam-tam qui déroule le folklore de leurs ancêtres. Ils font exprès de ne pas valoriser leurs langues maternelles. Sauf à considérer qu'ils ont choisi d'en consumer l'âme et l'esprit par le feu de l'aliénation culturelle, ce qui serait regrettable, les parents ont intérêt à revoir leur perception du lien à leur langue maternelle.

Gankama N'Siah

## MINISTÈRE DU COMMERCE

## Une guerre ouverte pour combattre la vente des produits avariés et altérés

La direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales a présenté, le 23 février à Brazzaville, un important lot de produits alimentaires avariés et altérés, saisis dans les étalages et entrepôts, à l'issue d'un contrôle spécial lancé il y a quelques jours.

Cet important lot de produits commerciaux, totalement abimés et avariés, a été présenté à la presse par le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, Philippe Ntsondé Mondzié. Ils sont de plusieurs natures. Il s'agit, entre autres, des boîtes de conserve, des boissons alcoolisées et gazeuses importées, des produits alimentaires de première nécessité, des produits cosmétiques et laitiers, ainsi que d'autres produits divers. Trois catégories de produits ont été saisies à cet effet. On y trouve en premier, des produits altérés. Il s'agit des aliments dont la date de péremption court encore, mais qui sont déjà très abimés pour mauvaise conservation.

En deuxième lieu, des produits avariés que certains commerçants continuent, consciemment ou inconsciemment de vendre à la population, les exposant aux dangers de toute sorte. Ils ont été retirés des étalages. La dernière qualité de produits retirés, pour lesquels les services du ministère du commerce affûtent les armes pour arrêter la commercialisation au Congo, est celle dont les notices sont libellées en langues étrangères autre que le français, seule langue autorisée.

Etant donné que leurs notices sont écrites en langues étrangères, même si ces produits sont déjà avariés ou périmés, la grande partie des consommateurs ne peuvent savoir ni les composantes, ni leurs dates de péremption, car ne maîtrisant pas ces langues.

« Le ministère du Commerce a amorcé depuis quelques jours, une opération de contrôle commerciale, pour vérifier la régularité des produits vendus sur le marché. Il s'agit des produits alimentaires et cosmétiques. Le contrôle concerne les produits dont les notices sont libellées en langues étrangères, les produits périmés et ceux qui sont altérés », a précisé Philippe Ntsondé Mondzié.

S'agissant des sanctions à infliger aux commerçants récidivistes, le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales a affirmé que des amendes sont prévues à leur encontre. Seulement, elles obéissent à une démarche administrative bien définie dans les lois du commerce.

« Quand nos équipes de contrôle font des saisies, elles rédigent un procès-verbal dans lequel ces infractions sont notifiées. Il est saisi devant le commerçant ou l'opérateur. Un certificat de constatation est ensuite délivré, avant de passer aux sanctions. Le paiement se fait au bureau auprès du régisseur du Trésor public qui se trouve à la direction départementale du commerce », a conclu le directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales.

Firmin Ouyé

## BRUXELLES

## Conférence sur l'investissement au Congo-Brazzaville

Dans le cadre de la poursuite de la campagne de promotion du Congo et de ses opportunités d'investissements, la directrice générale de l'Agence de promotion des investissements (API), Annick Patricia Mongo, a animé le 22 février à Bruxelles, une conférence devant un parterre d'entrepreneurs belges.

La conférence sur l'investissement au Congo-Brazzaville s'est déroulée à la chambre de commerce Belgique-Luxembourg ACP de Bruxelles en présence du nouvel ambassadeur du Congo en Belgique Léon Raphaël Mokoko, de Jean Omer Mpeho, vice-consul honoraire du Congo au Royaume Uni et en Irlande, Urbain Otsala, ministre conseiller, du président de la chambre de commerce Belgique-Luxembourg ACP, Guy Bultynck, sur une modération de Césaire Boukoulou.

Dans une brève allocution, le président de la chambre de commerce Belgique-Luxembourg ACP, Guy Bultynck, a ouvert ses portes au Congo, « l'autre Congo que, nous autres Belges, avions longtemps oublié de regarder en face ».

Le premier diplomate congolais en Belgique a, quant à lui, rappelé la volonté politique du chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso d'apporter une réponse à la vulnérabilité de l'économie nationale, longtemps exposée aux fluctuations du prix du pétrole et aux incertitudes de la conjoncture internationale de façon plus globale. Des propos présidentiels émis sur l'état de la Nation en août 2012, réédités en décembre 2018, « l'urgence de construire un secteur productif



Vue partielle des conférenciers de la rencontre API-Investisseurs à la chambre de commerce Belgique-Luxembourg ACP de Bruxelles. Crédit photo : Didier Verhelst

dynamique et concurrentiel, un appel et la garantie des investissements directs étrangers ».

Par un terrain balisé, la directrice générale de l'Agence de la promotion des investissements (Api), Annick Patricia Mongo, a motivé sa soutenance par deux raisons essentielles : la Banque mondiale prévoit un taux de croissance de 3,9 % pour 2018 et la relance économique s'amorce dans un pays rassurant aux investisseurs potentiels une accessibilité à un grand marché sous-régional dont le Congo est la porte d'entrée.

Les échanges fructueux ont porté sur la dynamique du patronat congolais et sur la garantie apportée par l'Etat congolais aux investisseurs. Les perspectives économiques sont prometteuses au Congo, a-t-elle fait savoir aux entrepreneurs belges.

Annick Patricia Mongo a apporté des réponses précises et a invité les entrepreneurs belges-luxembourgeois ACP à saisir les nombreuses opportunités d'investissements qui s'offrent à eux dans différents domaines en général, spécialement dans celui de l'agriculture où les sociétés déjà installées au Congo recherchent des partenaires techniques et financiers.

De même, elle a invité ces entrepreneurs à participer aux efforts du groupe qui ira visiter le Congo au mois de mai prochain.

En appui de la thèse de la directrice générale de l'API, les participants ont suivi, par messages vidéo, les témoignages des investisseurs étrangers installés au Congo, notamment dans les secteurs forestiers et agricoles, énumérant souvent les « affaires dont les études ont été déjà menées » ; le traitement des déchets, par exemple. Le directeur études et recherches, Martin Galissan, a présenté les avantages fiscal-douaniers en vigueur dans le cadre des investissements au Congo. « Au Congo, la liberté d'entreprendre est garantie par la Constitution et la Charte des investissements permettant à toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité, d'entreprendre, sur le territoire de la République du Congo, une activité agricole, minière, industrielle, forestière, artisanale, commerciale dans le respect des lois et règlements de la République », a-t-il rappelé.

Marie Alfred Ngoma, de retour de Bruxelles

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## La Russie octroie une centaine de bourses d'études aux jeunes congolais

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie au Congo, Valery Mikhaylov, a annoncé le 23 février, au ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, que son pays octroyait de nouvelles bourses aux étudiants congolais, cette année.

Les questions liées à la formation des jeunes congolais dans les établissements supérieurs et universités de la Fédération de Russie a

constitué la toile de fond de l'entretien entre les deux personnalités. « Nous avons discuté de l'envoi en Russie d'une centaine de jeunes congolais pour leur formation dans les universités russes sous la base des bourses congolaises. Donc, le gouvernement russe octroie une centaine de bourses d'études aux étudiants congolais qui seront formés dans ses universités. Dans ce domaine, la République du Congo est un partenaire important en Afrique », a indiqué Valery Mikhaylov à sa sortie d'audience.

En effet, ces formations concernent les cycles Licence, Master et Doctorat. En outre, les deux parties ont évoqué des sujets liés au renforcement de l'apprentissage de la langue russe en République du Congo ainsi que le renforcement de la coopération dans le domaine scientifique. Le dernier sujet a porté sur l'établissement des liens directs entre les universités russes et congolaises.

Parfait Wilfried Douniama

## SANTÉ PUBLIQUE

## La Fondation Ninon Gouamba mobilise des jeunes pour le don de sang

À l'initiative de cette ONG, plusieurs poches de sang ont été collectées par les agents du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), le 24 février dans la rue Loualou à Moukondo, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Brazzaville, Ouenzé

Soucieux du fait que la collecte et le traitement du sang coûtent très cher à l'Etat, et conscient de la pénurie de produits sanguins dans les hôpitaux du pays, le président d'honneur de cette fondation éponyme, le député Ninon Pachel Gouamba vient de mobiliser de nombreux jeunes de sa circonscription pour venir en aide au CNTS. Un geste que l'initiateur entend organiser tous les deux mois afin, dit-il, de pallier efficacement cette insuffisance dans les structures sanitaires.

« En tant que fondation de bienfaisance, nous avons pensé qu'il fallait poser cet acte qui s'inscrit dans cette dynamique philanthropique que nous avons lancée depuis bientôt six ans. Donc, nous disons tout simplement que donner son sang, c'est sauver des vies, comme le dit



Le député Ninon Gouamba (au centre) donnant de son sang. Adiac

d'ailleurs notre slogan : un geste égal un sourire. A travers cet acte, nous pensons que nous allons pouvoir participer au bien-être social de nos compatriotes », a indiqué Ninon Pachel Gouamba.

Secrétaire de la Commission santé, affaires sociales, famille et genre de l'Assemblée nationale, le député Ninon Gouamba s'est dit informé de la rareté des produits sanguins dans les hôpitaux. A travers cette opération de don de sang au CNTS, il envisage de relancer le partenariat qu'il avait tissé avec cette structure de l'Etat à l'époque où il dirigeait une autre as-

sociation. Ce qui leur avait, d'ailleurs, permis d'offrir le sang en 2013, 2014. Interrogé sur le comportement de certaines personnes qui hésitent encore pour donner de leur sang, le député de Ouenzé 4 pense qu'il y a un travail pédagogique à faire.

« Nous allons continuer à communiquer et je pense qu'à la prochaine fois, ils seront de plus en plus nombreux. Donner de son sang, c'est sauver des vies ; donner de son sang c'est donner du sourire à ceux de nos compatriotes qui sont en difficulté », a-t-il conclu.

P.W.D.



Valery Mikhaylov répondant aux questions des journalistes. Adiac

## ELECTION AU CONSEIL NATIONAL DES PHARMACIENS

## Le ministère de la Santé et les pharmaciens ne parlent pas le même langage

À l'issue de l'assemblée générale organisée le 23 février à Brazzaville, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo, que dirige Hyacinthe Ingani, et le Syndicat national des pharmaciens que préside Edmond Mampouya, ont demandé à la ministre de la Santé d'annuler les notes de service et les circulaires convoquant les élections des instances dirigeantes de l'Ordre, au motif que les lois et règlements régissant la profession ne lui confèrent pas cette compétence.



Hyacinthe Ingani (Adiac)

Les deux structures ont rappelé que l'exercice de la pharmacie est une profession libérale, et que l'initiative prise par la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, de convoquer une assemblée générale en vue de l'organisation des élections aux différentes instances de l'institution ordinaire, est une violation flagrante des principes édictés par les dispositions légales et réglementaires. Par ailleurs, les participants à cette réunion ont noté que l'utilisation par la tutelle des attributions qui relèvent exclusivement de la compétence des institutions ordinaires est susceptible de faire naître un grand

contentieux pour l'Etat, en ce qui concerne la légalité et la légitimité des instances dirigeantes qui seront issues de l'assemblée générale que compte organiser le ministère.

« Cela peut entraîner la désorganisation de l'exercice de la pharmacie qui est un maillon essentiel du système sanitaire. L'Ordre national des pharmaciens a pour objet le contrôle de l'accès à l'exercice de l'honneur et de l'indépendance de la pharmacie ainsi que le respect des devoirs professionnels »,

pourrait-on lire dans le communiqué final sanctionnant les travaux.

En définitive, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo a pris l'engagement d'organiser, dans les plus brefs délais, les élections des instances dirigeantes ordinaires.

Notons que dans son mot introductif de l'assemblée générale, le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens du Congo a exhorté ses consœurs et confrères à placer les intérêts de la population congolaise au-dessus de leurs appétits égoïstes. Car, a indiqué Hyacinthe Ingani, l'Ordre se bat depuis sa création à ce que les Congolais consomment le médicament de qualité, et que, a-t-il poursuivi, la division au sein de l'Ordre est préjudiciable pour la santé de nos compatriotes.

En outre, Hyacinthe Ingani a noté qu'au moment où le pays fait face aux grands problèmes de santé publique, l'attention du gouvernement devrait être plutôt tournée vers l'amélioration du système national de santé et non vers les élections au sein de l'Ordre, avant d'inviter la tutelle à doter l'Ordre d'un Code déontologique.

Roger Ngombé

## FAUX MÉDICAMENTS

## Des pays africains signent une « résolution » à Rabat

Une douzaine de ministres africains de la Santé ont signé, au Maroc, une résolution pour lutter contre les médicaments falsifiés, un fléau qui touche de plein fouet l'Afrique avec des centaines de milliers de victimes chaque année.

« Tous les indicateurs font état d'une situation critique. Les faux médicaments tuent chaque jour, en particulier en Afrique (...) Ce trafic doit être condamné avec la plus grande fermeté », s'est alarmé le ministre marocain de la Santé, Anas Doukkali, à l'ouverture des assises marocaines du médicament et des produits de santé, à Skhirat (ouest). Cette résolution signée par une douzaine de pays, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire, est destinée à renforcer les efforts en matière de lutte contre les faux médicaments.

Un médicament falsifié ou contrefait est un produit sans principe actif ou bien sous-dosé, mais qui peut aussi contenir des substances toxiques. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 10% des médicaments qui circulent dans le monde sont faux. La moitié des médicaments vendus sur internet sont contrefaits.

L'Afrique est devenue le terrain de jeu favori des trafiquants de faux médicaments, un commerce lucratif. « Cette contrefaçon peut atteindre 30% (des médicaments circulant) en Afrique. Ce fléau fait sept cent mille morts chaque année selon l'OMS (...), le chiffre d'affaires de ce trafic aurait atteint soixante-quinze milliards de dollars en 2010 » dans le monde, a résumé le ministre marocain, citant les statistiques de l'OMS.

Le Pr français, Marc Gentilini, responsable du programme de santé de la Fondation Chirac, a dénoncé un « double crime », qui « frappe non seulement les malades, mais aussi les plus pauvres, qui n'ont pas accès aux soins de santé, notamment en Afrique ». Endiguer ce phénomène nécessite de « lutter contre la corruption, qui remonte très haut dans la hiérarchie politique », a estimé cet ancien président de la Croix-Rouge française. Sur les dix premiers mois de 2017, les autorités marocaines ont arrêté cinquante-deux personnes impliquées dans des trafics et saisi 32 584 médicaments de contrebande, vingt-cinq millions de comprimés de Tramadol, un analgésique parfois utilisé comme drogue, à destination d'un pays africain. En août 2017, Interpol a annoncé la saisie de quatre cent-vingt tonnes de produits médicaux de contrebande en Afrique de l'ouest.

Josiane Mambou Loukoula

## SANTÉ PUBLIQUE

## Création d'une association de lutte contre les maladies bucco-dentaires

L'Union congolaise pour la santé bucco-dentaire (Ucsbd), spécialisée dans la sensibilisation et la prévention des maladies dentaires, a fait sa sortie officielle le 22 février à Brazzaville, en présence des médecins dentistes et autres professionnels de santé publique.

Présidée par Hermine Bokiba, l'UCSBD, créée en juillet 2017, est une association à but non lucratif. Ses actions seront essentiellement orientées dans la prévention de toutes sortes de pathologies d'origine bucco-dentaire, considérées, selon cette association, comme deuxième cause des consultations médicales dans les hôpitaux congolais, après le paludisme.

Le terme "bucco-dentaire" englobe l'ensemble des maladies et autres infections qui attaquent les organes contenus dans la bouche. Mais l'Ucsbd met plus l'accent sur la carie dentaire, une pathologie très répandue, qui affecte et ronge la denture.

Son combat permanent sur le terrain consistera à organiser des

campagnes de sensibilisation, surtout auprès des jeunes et enfants, en vue de les pousser à changer, aussi bien leurs habitudes alimentaires que hygiéniques, question de leur garantir une meilleure santé dentaire. « L'objectif principal de notre association est de sensibiliser les Congolais aux pathologies bucco-dentaires afin qu'ils gardent leurs dents en bon état. Nous orienterons nos actions dans la prévention et le dépistage. Les malades dépistés seront orientés dans les hôpitaux pour être pris en charge par les dentistes », a expliqué la présidente de l'association, Hermine Bokiba.

Pour atteindre ses objectifs, a-t-elle précisé, l'Ucsbd a déjà conclu un partenariat avec l'Union française pour la santé bucco-dentaire. Cette ONG, qui œuvre dans le même secteur en France, l'aidera à organiser les sessions de formation afin de mieux vulgariser la prévention de ces pathologies.



Hermine Bokiba entourée des membres de l'Ucsbd, le 22 février, lors de la sortie officielle de l'association/Photo Adiac

Firmin Oyé

## SANTÉ PUBLIQUE

## Les Brazzavillois édifiés sur le cancer du col de l'utérus

Le Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (Ciespac) a organisé, le 22 février, une communication scientifique autour du cancer du col de l'utérus.

L'initiative permet aux orateurs de développer par mois une thématique afin d'aider le grand public à mieux cerner les contours de la maladie.

Les professeurs et doctorants du secteur de la santé ont développé plusieurs sous-thèmes liés au cancer du col utérin se rapportant aux aspects épidémiologiques, à la diagnostique, à l'approche globale et stratégique de l'OMS, à la prise en charge, à la prévention et aux soins palliatifs.

De ces exposés, il ressort que les rapports sexuels sont le seul moyen de contamination des femmes et de la jeune fille au cancer utérin. Cette maladie est évitable pour les jeunes filles âgées de 9 à 14 ans, au moyen de la vaccination avant le premier contact sexuel.

L'on retiendra également que les hommes constituent un foyer du papillomavirus humain, agent causal du cancer de col de l'utérus. Et, cette maladie existe sous deux formes distinctes et concerne soit le col de l'utérus, soit l'endomètre, qui est la muqueuse utérine. Dépistée et soignée plus tôt, la victime peut être guérie de sa maladie.

Dans la région africaine de l'OMS

près de 100 300 nouveaux cas ont été répertoriés en 2015. Chaque année, il y a 61 200 décès. Et, d'ici à 2030, 135 000 nouveaux cas.

Au Congo, le cancer du col de l'utérus est un véritable problème de santé publique. Il est le deuxième

**« Nous engageons les gouvernements à élargir l'accès aux soins centrés sur la personne, proposer des programmes axés sur le bien-être des patients et de leurs familles, en l'occurrence des services de conseil psychosocial et de réadaptation, investir dans la surveillance et soutenir les personnes placées sous traitement »,**

des cancers après celui du sein, selon le registre des cancers. A Brazzaville, il touche entre 18 et 22% de femmes.

La directrice de l'OMS Congo, le Dr Diallo Fatoumata Binta Tidiane, a déploré pour les pays en développement un faible taux d'accès aux services de prévention, de diagnostic et de traitement du cancer du

col utérin. « Nous engageons les gouvernements à élargir l'accès aux soins centrés sur la personne, proposer des programmes axés sur le bien-être des patients et de leurs familles, en l'occurrence des services de conseil psychosocial et de réadaptation, investir dans la surveillance et soutenir les personnes placées sous traitement », a indiqué le Dr Diallo Fatoumata Binta Tidiane.

Actuellement, la vision du Ciespac est axée sur la communication ainsi que le contenu et les stratégies de la formation. Pour le Dr Pierre Marie Tebeu, directeur du centre d'enseignement supérieur en santé : « la sortie du Ciespac de l'amphithéâtre se propose comme activité de créer une infirmerie et d'ouvrir un laboratoire au grand public ».

Signalons que le Ciespac est une structure opérationnelle en matière de formation de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac), créée en 1981 par la volonté des chefs d'Etat de la défunte Union douanière et économique d'Afrique centrale (Udéac), devenue par la suite Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, a commencé ses activités de formation en 1988.

Fortuné Ibara

# Stresser pour la Saint Valentin... sans effet!

Bénéficiez d'une remise exceptionnelle sur les téléphones et offrez de l'amour avec **MTN Promo Saint Valentin**



**MTN L840**  
 40.000<sup>FCFA</sup>  
**37.000<sup>FCFA</sup>**  
 +1 carte  
 SIM MTN offerte  
 +2GB\*  
 valables 30 jours



**MTN L860**  
 55.000<sup>FCFA</sup>  
**49.000<sup>FCFA</sup>**  
 +1 carte  
 SIM MTN offerte  
 +2GB\*  
 valables 30 jours

\*500MB par semaine pendant 1 mois.

**everywhere you go**

**mtncongo.net**

Le meilleur réseau au Congo, ARPCE 2017  
 Le seul réseau 4G au Congo



## CHRONIQUE

## Black Panther, le film

Sorti le 16 février 2018 aux États-Unis et le 14 février en France, ce film, inédit dans son genre (car il met en scène un super-héros noir), défraie la chronique. Bien reçu par la critique, il a totalisé un taux d'approbation de 97% sur 299 critiques sur Rotten Tomatoes et totalise un score de 88/100 sur le site d'agrégation Metacritic, basé sur 53 critiques toutes positives.

Les Américains sont les premiers surpris car, Black Panther bat plusieurs records d'audience et cumule plus de 235 millions de dollars de recettes pour ses trois premiers jours d'exploitation, réalisant ainsi le meilleur démarrage de tous les temps aux États-Unis, dont la première place était jusqu'alors détenue par Star Wars.

La Panthère noire au Canada français est un film de super-héros américain coécrit et réalisé par Ryan Coogler, adapté du personnage de Marvel Comics, T'Challa alias la Panthère noire qui retourne chez lui dans la nation africaine reculée mais technologiquement très avancée du Wakanda, pour servir son pays en tant que nouveau roi.

Avec une grande distribution exclusivement noire composée, entre autres, de Chadwick Boseman dans le rôle principal de T'Challa la Panthère noire, Michael B. Jordan, Erik Stevens, Lupita Nyong'o, Danai Gurira Martin Freeman, Everett K. Ross, Daniel Kaluuya, Letitia Wright, Winston Duke, Sterling K. Brown, Angela Bassett, Forest Whitaker, Andy Serkis, mais aussi Isaac de Bankolé ou Florence Kasumba...

Les premières annonces des résultats de Black Panther auguraient que le 18e film de l'écurie Marvel allait tout fracasser sur son passage pour son premier week-end d'exploitation et il en a été ainsi avec l'aide loin s'en faut du President Day (lundi férié) aux États-Unis.

Le film de Ryan Coogler a encore de beaux jours devant lui et quelques nouveaux records à faire tomber dont probablement le plus gros démarrage jamais vu pour un film de super-héros.

Cette superproduction donne enfin au super-héros noir le premier rôle qu'il attend depuis fort longtemps, malgré le casting haut de gamme, l'on peut tout de même déplorer le manque de consistance au personnage principal.

Black Panther (l'acteur Chadwick Boseman) est grand et beau, vient du Wakanda, une petite nation africaine très évoluée et, s'il reste pour ses sujets le roi adulé T'Challa, il est bien plus connu, dans ses habits sombres et tout à fait moulants, sous le nom de Black Panther. Ce personnage de Marvel comics a été créé en juillet 1966 par Stan Lee (scénario) et Jack Kirby (dessin), quelques mois avant la naissance du parti du même nom, Black Panther et aujourd'hui, au cinéma, il fait la fierté de certains dans la communauté noire des États-Unis qui considèrent qu'il a amplement mérité 52 ans plus tard, un film rien que pour lui.

Et l'Afrique ne demeure pas en reste, Isaac de Bankolé de Côte d'Ivoire, Lupita Nyong'o du Kenya, Danai Gurira du Zimbabwe et Winston Duke de Trinité-et-Tobagoque, que demander de plus ?

L'acteur principal qui est apparu sur grand écran dans Captain America, Civil War, en 2016 enfile cette fois-ci le costume et le collier à griffes pendant plus de deux heures d'aventures, sans colporter de réel message et c'est ce qui sera sûrement déploré en attendant que l'éventuelle série se ravise !

Ferréol Gassackys

## RESIDENCE ARCHANGE

A

POINTE-NOIRE

Location des chambres équipées et climatisées avec un point cuisine

A partir de 10.000 Francs CFA

Contacts : 00242 06 652 75 29 / 06 820 00 73

## COMPÉTITION

## Un « médiathon » pour inventer les médias de demain

Présentée jeudi à Brazzaville, la compétition qui se tiendra du 13 au 15 avril 2018 au Palais des Congrès, dans le cadre du Salon des technologies de l'information et de l'innovation, Osiane 2018, vise à favoriser l'éclosion d'applications capables de soutenir l'innovation dans les médias.

Après plusieurs villes africaines, le médiathon des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets pour l'innovation dans les médias numériques pose ses codes à Brazzaville. L'Organisation internationale de la Francophonie, initiatrice du challenge qui est à sa cinquième édition, souhaite appuyer les acteurs francophones à saisir les pièges du développement rapide des TIC, lesquels bouleversent les codes de la communication et plus particulièrement le secteur des médias.

Le médiathon présenté à Brazzaville par Prince Youlou, président de la communauté Fongwama, une plateforme congolaise de développement libre, et Rajil Vembé, invite les jeunes de 18 et 35 ans, codeurs, développeurs, concepteurs graphiques ou audiovisuels à concourir pour inventer les médias de demain.

Comme il est de coutume pour les « Hatchatons », des groupes mixtes pluridisciplinaires de

deux à quatre candidats devront être formés pour défier d'autres. Il s'agit de réaliser une approche d'offre médias en phase avec l'évolution des usages et des technologies en Afrique. Une fois sélectionné, le projet profiterait d'une incubation.

Grace aux mentors internationaux et locaux spécialisés et reconnus dans leurs domaines, les candidats bénéficieront le 12 avril d'une formation sur le concept d'innovation dans les médias, la conception d'un plan d'affaires et les notions de base concernant les aspects juridiques et marketing de la création d'une startup.

Les lauréats recevront les dotations allant de 1500 euros à 3500 euros. « Ces dotations seront disponibles en deux tranches à raison de 1/3 en numéraire, 2/3 pour financer l'éclosion des solutions innovantes proposées. Ces montants seront

mobilisés pour accompagner les lauréats dans le cadre d'un incubateur local », a expliqué Prince Youlou.

La soumission des candidatures



Prince Youlou lors de la présentation du médiathon (Adiac)

est ouverte depuis le 21 février et ce jusqu'au 21 mars, en ligne via le lien suivant : <https://goo.gl/forms/efD0TPvL13jzOhAg2>. La remise des prix aux lauréats aura lieu mardi 17 avril 2018 lors de l'ouverture du Salon Osiane, en présence du Premier ministre Clément Mouamba.

Quentin Loubou

## LE PAVILLON DES LETTRES D'AFRIQUE

## Le pôle jeunesse animera des ateliers éducatifs

Durant quatre jours, du 16 au 19 mars, le pôle jeunesse du Pavillon des Lettres d'Afrique offrira au public une grande scène dédiée aux enfants et aux adolescents.



Espace jeunesse lors de la première édition du stand Lettres d'Afrique en 2017 à Paris (DR)

L'annonce a été faite par Ossina Gomez, en charge de la programmation jeunesse, lors de la conférence de presse du 20 février dernier. Elle s'est félicitée de proposer sur l'Espace jeunesse et éducation, un lieu de rencontres dédié aux animations ludo-éducatives, des dé-

bats autour de thèmes comme « La scolarisation des filles » ; « La formation ». Seront également de la partie « Les Think tank » ; « La jeunesse connectée » et les startups.

ce sont les sessions de « Think tank », la place faite aux TIC et à l'éducation à l'environnement. À propos du développement durable, le jeune public aura droit au programme Terre d'Ecole de Maria Maylin, inspiré de l'idée du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, qui élaborera, dès les années 80, le programme « une école, un champ ». Dans son contenu, à la fois théorique et pratique, il a pour objet de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement, de les initier à la connaissance des productions vivrières locales et, à terme, de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du plus grand nombre. Terre d'école a l'ambition originale d'apprendre la culture des plantes aux élèves en réintroduisant les connaissances ancestrales comme base pédagogique. La connaissance occidentale n'a pas vocation à se substituer aux savoirs africains, elle apportera un appoint aux traditions locales pour valoriser les savoirs ancestraux dans le respect de l'environnement.

Marie Alfred Ngoma



**PROMO  
GIGA POMBA**  
Plus de temps de connexion  
à prix **KDO**  
Compose \*121\*4#



**3GB**  

---

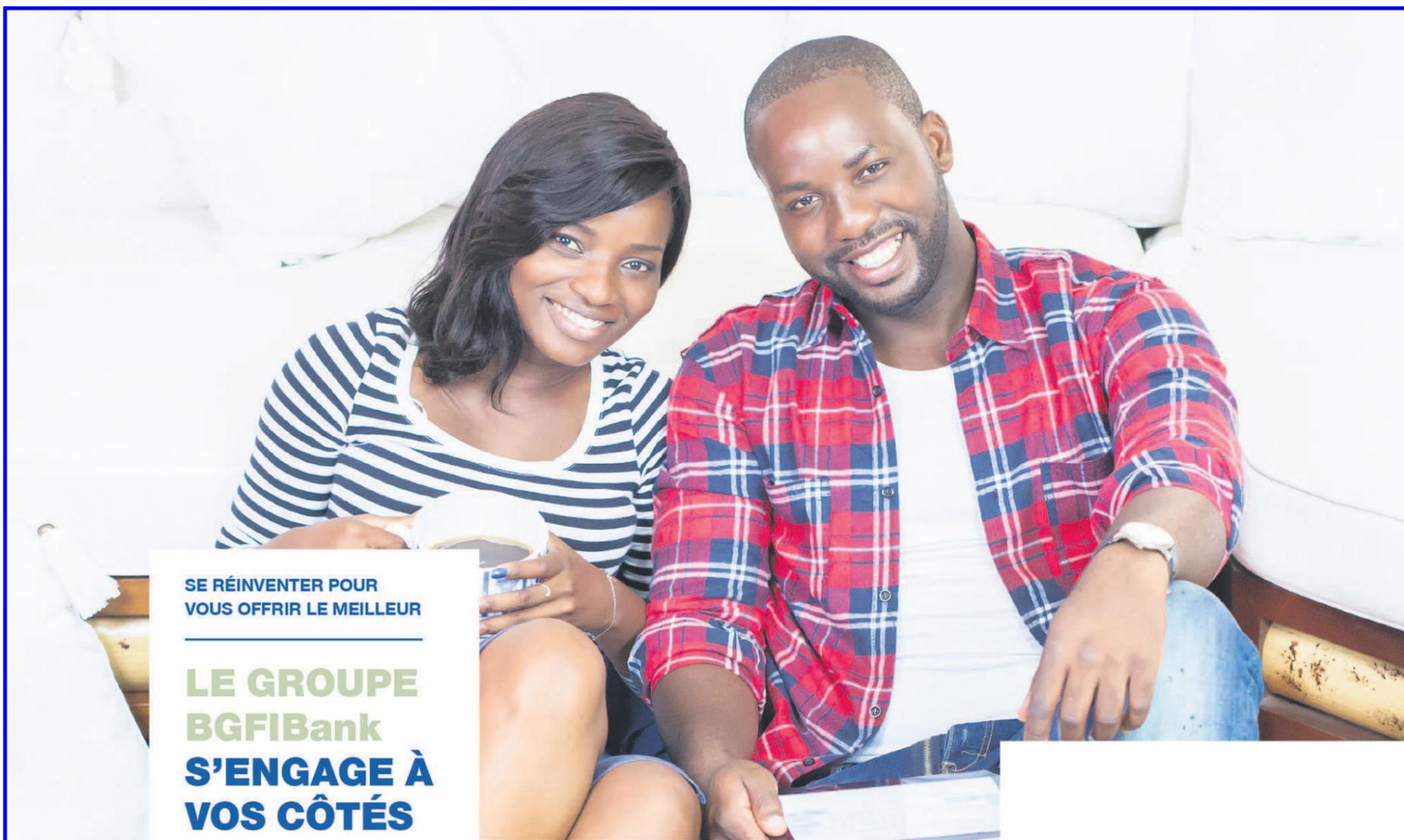
**5 000<sup>F</sup> 7**  
jours

**45 GB**

**30 000<sup>F</sup> 30**  
jours

LE RESEAU DES SMARTPHONES

publicis AG Partners



**SE RÉINVENTER POUR  
VOUS OFFRIR LE MEILLEUR**

**LE GROUPE  
BGFIBank  
S'ENGAGE À  
VOS CÔTÉS**

Bénin - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Equatoriale  
Madagascar - République Démocratique du Congo - Sao Tomé & Principe - Sénégal

[www.groupebgfibank.com](http://www.groupebgfibank.com)



**BGFIBank**  
Votre partenaire pour l'avenir

**LE SEUL  
DISTRIBUTEUR OFFICIEL  
TOYOTA = 100%  
DANS VOTRE PAYS CFAO**

**GARANTIE CONSTRUCTEUR + PIÈCES DÉTACHÉES TOYOTA**

**cfao**  
MOTORS  
Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève  
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso  
[www.cfaomotors-congo.com](http://www.cfaomotors-congo.com)

BP 1110 - Tél.: (242) 05 313 29 97 / 05 550 17 78 / 06 665 44 65  
BP 247 - Tél.: (242) 05 313 29 98 / 05 504 93 33 / 06 665 14 39  
Email.: [cfaomotorscongo@cfao.com](mailto:cfaomotorscongo@cfao.com)

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



TOYOTA

## LIGUE AFRICAINE DES CHAMPIONS

## L'entraîneur de l'AS Otoho s'explique

Les conditions climatiques sont la principale cause du score fleuve (9-0) que le club congolais a essuyé à Alger face à Mouloudia, d'autant plus que la rencontre s'est disputée sous une température de (-3°), selon le coach Alou Badra.

« Il est difficile de s'expliquer, lorsqu'on perd un match sur un score de (9-0) », a reconnu l'entraîneur de l'AS Otoho, Alou Badra, en conférence de presse, le 24 février à Brazzaville. Pourtant les raisons ne manquent pas. Il évoque donc la température : -3° au coup d'envoi et une pluie diluvienne. Les vestiaires de l'AS Otoho ont été quasiment frigorifiés avant l'arrivée de l'équipe au stade avec un grand retard d'ailleurs. Il n'y avait pas de chauffage. Les joueurs de l'AS Otoho n'ont disposé que de neuf minutes d'échauffement pour ce match, qui a été visiblement décalé tenant compte du climat, qui pouvait mettre à mal le club congolais. Car, initialement prévu le 20 février, le match s'est finalement joué le 21 du même mois dans des conditions climatiques décriées par Alou Badra. Après (3-0) à la pause, l'entraîneur de l'AS Otoho croyait que son équipe pouvait refaire le retard et tenir tête à l'adversaire. Malheureusement, sur l'aire de jeu, les joueurs n'ont pas répondu. Cinq parmi eux ont demandé le changement. Impossible pour Alou Badra d'y répondre favorablement. Les joueurs, au niveau de tous les



L'entraîneur de l'AS Otoho en conférence de presse/ Crédit photo Adiac

compartiments, ont fini par craquer. « À 6-0, j'ai demandé à l'arbitre d'arrêter le match pour stopper l'hémorragie. Mais le nombre de joueurs sur le terrain ne le lui permettait pas, selon le règlement », a expliqué l'entraîneur. Les joueurs sont alors sortis progressivement jusqu'à ce que l'arbitre ait arrêté le match, à la 81e minute. 9-0 score final. « Si on avait joué dans un climat favorable, on n'allait peut-être perdre, mais pas

sur ce score qui, d'ailleurs ne nous enchante pas », a déclaré l'entraîneur adjoint du club, Hugues Ondina.

Par ailleurs, Alou Badra a reconnu que dans l'ossature de son équipe, il y a des joueurs qui ont participé au Chan 2018, au Maroc en période hivernale, mais au royaume chérifien, les Diables rouges n'ont pas joué un match sous une température de -3°, nuance-t-il. C'est dire que la réalité n'était pas la même. En rappel, par le passé, les clubs congolais comme AC Léopards, Diables noirs et, l'année passée, Etoile du Congo, ont joué à Alger en période hivernale, mais n'avaient perdu sur un score de 9-0. Débarqué de la compétition africaine, AS Otoho se concentre désormais sur le championnat national et la Coupe du Congo. « Remporter un titre national sinon les deux, nous permettra d'oublier cette élimination en ligue africaine des champions », a fait savoir Alou Badra, qui a salué les efforts du président du club, en réunissant toutes les conditions pour que l'équipe fasse de bons résultats. « Si les dirigeants de l'AS Otoho continuent dans cet élan, cette détermination à aller de l'avant, cette fierté du football congolais », a-t-il déclaré. A dire vrai, AS Otoho doit tirer les leçons de son parcours, cette année en compétition africaine, afin de tenir bon à l'avenir.

Rominique Makaya

## FOOTBALL

## Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 23<sup>e</sup> journée, 4<sup>e</sup> division, groupe Nord-Est Neustrelitz (Floydin Baloki) VS BFC Dynamo, reporté  
Bulgarie, 22<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division  
Hugo Konongo est resté sur le banc lors du match nul obtenu par le Cherno More Varna chez le CSKA Sofia (0-0). Le Cherno More est 7<sup>e</sup> avec 26 points.  
France, 27<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division  
Montpellier l'emporte à Strasbourg (1-0). Sous les yeux de Morgan Poaty, remplaçant. Bryan Passi était lui laissé à disposition de la réserve.  
Turquie, 23<sup>e</sup> journée, 1<sup>re</sup> division  
Galatasaray corrige Bursaspor, réduit à dix à la 36<sup>e</sup>, sur le score de 5-0. Dzon Delarge est resté sur le banc.  
France, 27<sup>e</sup> journée, 2<sup>e</sup> division  
Sans Bevic Moussiti Oko et Alan Dzabana, absents, Le Havre concède le nul 0-0 face à Bourg-Péronnas (0-0). Kévin Koubemba, remplaçant, est entré à la 72<sup>e</sup>.  
Châteauroux, sans Yann Mabella corrige le Gazélec (4-1). Dylan Bahamboula est entré en jeu à la 70<sup>e</sup>, alors que la Berrichonne menait 2-1.  
Le Paris FC de Dylan Saint-Louis reçoit le Stade Brestois d'Exaucé Ngassaki (non retenu) ce samedi à 15h Nancy (Tobias Badila et Ryan Bidounga) accueille Lorient, lundi à 20h.  
France, 23<sup>e</sup> journée, 3<sup>e</sup> division  
En déplacement à Chambly, Dunkerque l'emporte (1-0). Sans Bradley Mazikou, suspendu.  
Béziers, sans Randi Goteni, non retenu, bat Créteil (3-1). Sans Blanstel Koussalouka, Avranches prend les 3 points face à Consolat (2-0).  
Grenoble et Fernand Mayembo, titulaire, concèdent le nul 1-1 face Pau.  
Laval et Davel Mayela reçoivent le Red Star ce samedi à 15h.  
Rappelons que Cholet est exempt de cette 23<sup>e</sup> journée Au classement, le GF38 reste en tête avec 3 points d'avance sur Rodez, mais un match en plus. Béziers est 5<sup>e</sup> avec 10 longueurs de retard sur le Isérois, soit 29 points. Laval est 9<sup>e</sup> avec 27 points, devant Dunkerque, 11<sup>e</sup> avec 26 points, et Avranches, 16<sup>e</sup> et avant-dernier avec 22 points.

Camille Delourme

## AVIS DE RECRUTEMENT

## Une institution financière de la place recrute des Caissiers

## PROFIL RECHERCHE :

- Avoir au minimum un Bac + 3 en Banque et Assurance, en Finance et Gestion Bancaire, Gestion Financière et Fiscalité, Economie Monétaire et Financière ;
- Avoir d'excellentes aptitudes à la communication et au service à la clientèle, de solides compétences en mathématiques ;
- Savoir traiter et inscrire les opérations courantes des clients de la banque : recevoir des dépôts et des remboursements de prêts, encaisser des chèques, émettre des retraits d'épargne et enregistrer tous les dépôts effectués par les clients le jour même;
- Savoir effectuer des tâches spécialisées comme des traites bancaires et mandats personnels ou convertir des devises ;
- Savoir compter les espèces ;
- Avoir la maîtrise parfaite du Français, d'une autre langue (le Chinois de préférence) ainsi qu'une (1) année d'expérience dans une institution financière de la place, dans la zone CEMAC, dans une coopérative d'épargne ou de crédit serait un atout;
- Etre disponible à travailler en dehors des horaires réguliers
- Etre rigoureux et objectif
- Etre intègre, moral et loyal
- Etre dynamique et organisé
- Avoir l'esprit d'équipe.

## COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- CV accompagné d'une photo et d'une lettre de motivation
  - Références des deux précédents employeurs (le cas échéant)
- Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse suivante : recrutement.talent@yahoo.com au plus tard le 25 février 2018 à 17h00.

Aucun dossier ne sera pris en compte dépasser ce délai.

**NB :** seuls les candidats (es) présélectionnés (es) seront convoqués(es) pour passer le test et les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

## NÉCROLOGIE



Stanislas Okassou, Bernabin Borefé, Eric Lekoué Ntsari et la famille Ntsari ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances du décès de leur sœur et fille Nicette Ntsari survenu le 16 février 2018 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire est organisée au n°8 de la rue Manga, avenue des Ancêtres, derrière le commissariat de Police Kibeliba, à Talangaï. La date et le programme des obsèques vous seront communiqués ultérieurement.



Edouardine Mayila, Edmond Godefroy Mayila, Nicole Danielle Mayila, Yvon Jossard Mayila, Blanche Aline Mayila, Nina Lysiane Mayila, Habib Mayila Mazila et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère Agathe Nzoutani (assistante sociale à la retraite), survenu le jeudi 15 février 2018 à l'hôpital central des Armées Pierre Mobengo de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile de la défunte sis à Mayanga, arrêt de bus (Grand Marché), dans l'arrondissement 8<sup>e</sup> Madibou - Brazzaville. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.

**INSTITUT  
FRANÇAIS**DU CONGO  
BRAZZAVILLE**PROGRAMME DE LA SEMAINE  
DU 26 FÉVRIER AU 04 MARS****LUNDI 26 FÉVRIER**18h00 : Répétitions  
Chœur Crédo**MERCREDI 28 FÉVRIER**19h00 : Mercredi à la Cafét'  
Baudier**JEUDI 1ER MARS**10h00 : Atelier journal  
Comment créer une gazette info jeunes16h00 : Répétitions  
Orchestre symphonique Kimbanguiste**VENDREDI 02 MARS**15h00 : Rencontre littéraire  
Discussion avec le romancier et dramaturge  
**Benjamin Mankedi** autour de son livre  
« Couleurs équatoriales »**SAMEDI 03 MARS**10h00 : Samedi des petits lecteurs  
Projection d'un film jeunesse "Le monde de Nemo"14h00 : L'heure du conte  
Avec **Jules Ferry** et **Mulek**16h00 : Ciné jeunesse  
Projection de "La petite vendeuse de soleil"17h00 : Slam  
Spectacle de **Black Panther** en avant-première  
du MASA*Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois***INSTITUT  
FRANÇAIS**

DU CONGO

**COULEURS TROPICALES  
AU CONGO Brazzaville !**Émission animée par  
Claudy SIAR

À Pointe-Noire :

**LUNDI 26 FÉVRIER - 16H00**Atelier : 'Génération Consciente'  
«L'Afrique est-elle un continent  
d'avenir pour la jeunesse ?»

[Entrée libre dans la limite des places disponibles]

**MARDI 27 FÉVRIER - 17H00****Concert public**Avec : Varan de Komodo,  
Nestélia Forest, K Musica, Mouz,  
Sosey, Milano Royal, Mixton,  
Teddy Benzo, Berléa, DJ Antivirus,  
Le Quatuor DoundounbaÀ retrouver sur l'antenne de RFI  
du 26 février au 2 mars, pour  
une semaine spéciale "Couleurs  
tropicales au Congo".**ENTRÉE LIBRE****11H  
MARIAGE À LIBREVILLE****19H  
NUIT DE NOCES À BAMAKO**

Mariée à 11h à Libreville, elle se retrouve à 19h à Bamako pour sa nuit de noces. Tourisme, amour, affaires... Chaque jour a son histoire sur Air Côte d'Ivoire. Avec plus de 300 vols par semaine, ralliez en toute simplicité 25 villes d'Afrique de l'ouest et du centre.

## AFRIQUE

# Urgence d'une diversification des sources énergétiques avec le changement climatique

**La sécheresse qui gagne du terrain dans la région, avec des pluies de plus en plus rares, devrait conscientiser les dirigeants africains à initier des politiques visionnaires de réduction de la dépendance à l'hydroélectricité. C'est la pire sécheresse qui affecte l'Afrique depuis près d'un siècle.**

Le 21 février, plusieurs délégations africaines ont afflué vers Johannesburg, en Afrique du Sud, pour participer à une conférence sur la diversification des sources énergétiques. L'on signale la présence massive des pays qui dépendent en grande partie de l'hydroélectricité. Les derniers changements du climat expliquent cette affluence. En effet, depuis quelques années déjà, une bonne partie de la région est gagnée par la montée des sécheresses qui impactent négativement la sécurité alimentaire et la desserte en électricité. Le phénomène météorologique El Nino a frappé durement le continent de 2015 à 2017. Des chiffres circulent déjà, le cas de la Zambie qui n'a produit que 1 000 MW à cause de la sécheresse. Ce pays était l'un des plus dépendants de l'hydroélectricité en Afrique. En effet, l'énergie zambienne était produite à 99 % par ses barrages. Mais il y a une bonne nouvelle. Le pays a réussi à faire passer la part de l'hydroélectricité à 85 % à la suite des investissements dans les

centrales thermiques à charbon et des centrales électriques. À l'instar de la Zambie, d'autres pays de la région ont investi dans la diversification énergétique.

Qu'en est-il de la RDC ? Sur ce point, nous pouvons déjà dire que seulement 4 % de la capacité totale de production viennent effectivement des centrales thermiques, mais leurs équipements sont coûteux et dispersés parfois dans les zones isolées. L'on cite les provinces de l'ex-Bandundu, l'ex-Équateur et l'ex-Kasaï. Le reste de la production est essentiellement hydroélectrique. La particularité de l'énergie hydroélectrique congolaise est la présence de plusieurs sous-réseaux électriques qui ne sont pas interconnectés. Par conséquent, l'on retrouve une multitude de réseaux locaux organisés autour des centres urbains et des installations industrielles du pays. Il s'agit des réseaux qui ne peuvent malheureusement assurer le développement des activités diversifiées. Malgré la complexité du dispositif électrique, le pays affiche l'un des plus faibles taux d'accès des ménages à l'électricité.

Deuxième en puissance après l'Amazonie, le fleuve traverse une bonne partie du vaste territoire national. Il est indiscutable que l'hydroélectricité reste le moyen majeur d'aider les autorités congolaises à relever le défi de l'accès à une électricité fiable à tous les groupes sociaux. L'on comprend dès lors toute l'attention portée sur la construction des nouvelles centrales hy-



droélectriques : Katende, Kakobola, Zongo II et Ruzizi III. Sans doute la plus grande faiblesse est que la majorité (plus de 60 %) de la longueur totale des lignes de distribution se trouve dans deux provinces, le Kongo Central et Kinshasa. Quant au reste, l'ex-Katanga, province minière, en compte un peu plus de 10 %. En d'autres termes, les lignes moyenne et basse tension se concentrent dans cette infime partie du territoire national.

Pour clore ce chapitre, parlant un peu des énergies renouvelables, un concept en vogue mais qui reste malgré tout peu populaire dans les mœurs congolaises. À ce jour, les énergies renouvelables sont consi-

dérées comme des palliatifs à l'hydroélectricité. Plusieurs études montrent que le pays tirerait un bénéfice certain à investir dans ces énergies inépuisables pour booster son développement. Il y a, par exemple, le soleil. Le pays se trouve dans une bande d'ensoleillement très élevé dont les valeurs sont comprises entre 3 250 et 6 000 watts crêtes/m<sup>2</sup>/jour (source Copirep). Et puis, il y a le vent. L'on parle d'un potentiel éolien limité avec des vitesses moyennes de vent variant entre 2,3 à 6,5 km/h (source ministère de l'Énergie). L'usage de l'énergie solaire, éolienne et tant d'autres non signalées reste dans l'ensemble un grand mystère.

*Laurent Essolomwa*

## IMPORTATION DE LA FRIPERIE

### Des mesures de rétorsion pour tout pays africain réfractaire à ce commerce juteux

**L'Afrique devrait-elle tempérer sa détermination à se doter d'une industrie textile locale performante au risque d'une menace d'exclusion de l'Agoa (African Growth Opportunity Act) ? Le débat est bien lancé. Trois pays africains sont sur la sellette pour avoir violé le principe d'élimination des barrières au commerce avec les États-Unis d'Amérique.**

Contacté par le Courrier de Kinshasa, un expert congolais s'est interrogé sur le bien-fondé d'une telle démarche dans le conflit désormais ouvert qui oppose la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda à la puissante Smart, Secondary Materiel and Recycled Textils Association. C'est une affaire de gros sous, dit-il, car nous parlons d'un marché qui rapporte annuellement l'équivalent de 124 millions de dollars américains aux exportateurs américains. En dépit du statut de continent producteur de coton collé à l'Afrique, la région fait face, impuissante, à une montée inquiétante du commerce des vêtements de seconde main. Boostée par la pauvreté, cette activité plutôt lucrative a permis à de nombreuses familles africaines modestes de continuer à porter des vêtements de qualité mais de seconde main à moindre coût. Une situation paradoxale pour une région qui disposait jadis des grandes usines de textile, fleurons des économies africaines, cependant la plupart d'entre elles se trouvent actuellement en état de faillite faute d'investissements conséquents dans la transformation locale depuis plusieurs années. La

RDC, par exemple, a commencé à fabriquer du textile synthétique dans les années 1962, avec la société Novatex. Il y a eu aussi la Sotexki en 1974 et l'Utexafrica en 1985. Pour autant, les importations massives de tissus ont mis à mal la production nationale. Même si l'on note un réveil des jeunes Congolais dans le métier de tailleur et de vente des accessoires, cette effervescence représente la montagne qui cache la forêt. Il faut arriver à construire des usines capables de fournir les matières premières essentielles aux couturiers locaux. Et le pays n'aura d'autre choix que de protéger cette industrie textile naissante.

Guidés par cette même volonté de relancer une industrie de textile locale en perte de vitesse, trois pays d'Afrique orientale, en l'occurrence l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda, ont pris la décision d'interdire l'importation des vêtements usagers depuis l'Europe ou les États-Unis d'Amérique, au risque d'énerver une disposition fondamentale de l'Agoa sur l'élimination des barrières au commerce. La réaction est immédiate du côté du principal lobby américain du secteur qui voit s'effriter un marché de 124 millions de dollars américains USD. Pour les associations africaines, cette mesure est légitime et ne contrevient pas aux dispositions de l'Agoa. « La majorité des vêtements de seconde main importés dans des pays comme l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda, ne sont même pas fabriqués aux USA. Pas plus qu'ils ne passent par un processus de transformation notable dans le pays, ce qui leur aurait

conféré le Statut d'Origine», affirme la directrice exécutive de l'African Cotton and Textile Industrie, Belinda Edmonds. Pire, martèle-t-elle, une bonne partie est constituée des vêtements démodés ou provenant d'inventaires accumulés sur la durée. Face à un chantage d'éventuelle mesure de rétorsion, un pays africain aurait même abandonné la bataille, jugeant ses intérêts sans doute trop importants au sein de l'Agoa. Selon nos confrères de l'Agence Ecofin, le Kenya, c'est de lui qu'il s'agit, est le troisième partenaire commercial de l'Oncle Sam au sein de ce marché américain. Par contre, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie ont décidé pour leur part d'aller jusqu'au bout de leur action. Après tout, l'incidence est bien plus importante sur le géant américain qui exporte bien plus sur le territoire africain que l'inverse. En chiffres, ces trois pays ont exporté pour l'équivalent de 43 millions de dollars américains contre 281 millions de dollars d'importations en 2016.

Au lieu de bannir les vêtements usagés, le département d'État américain propose plutôt d'encourager la consommation des vêtements locaux. Sans une alternative locale crédible, il est clair que le commerce illégal va prendre le relais. Pour satisfaire une classe moyenne de plus en plus consommatrice et rigoureuse dans ses choix, les pays africains doivent tenir compte d'au moins deux aspects importants : le prix et la qualité. Du côté de la Tanzanie, l'on se veut optimiste parce que l'Afrique peut relever ce défi.

*L.E.*

## SANTÉ

### Vers l'amélioration du processus de mise en œuvre du plan biennal 2018-2019

**La question a été au centre d'une séance de travail, le 22 février, entre le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, et le représentant de l'OMS en RDC, le Dr Allarangar Yokouidé.**

La séance de travail entre le ministère de la Santé et l'OMS a connu aussi la participation des cadres des directions centrales et programmes spécialisés du ministère, notamment les conseillers du ministre, le secrétaire général, tous les directeurs centraux et des programmes spécialisés en lien avec la mise en œuvre du plan biennal et l'équipe du bureau de la représentation de l'OMS en RDC.

Selon le représentant de l'OMS, cette rencontre s'est fixée comme objectifs la présentation des axes de la stratégie de coopération de l'OMS avec la RDC pour la période 2017-2021, la présentation de contenu et les allocations budgétaires planifiées du biennium 2018-2019 aux services bénéficiaires du ministère de la Santé ; les procédures de décaissement et les exigences de justification des fonds de l'OMS. Il était aussi question au cours de cette réunion de dégager un consensus sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre de ce biennium. Le ministre de la Santé publique explique, quant à lui, que les échanges sur le processus de mise en œuvre du plan biennal 2018-2019 doivent « permettre à tout un chacun de se familiariser avec le contenu de budget-programme biennal 2018-2019, de maîtriser les directives qui régissent son exécution, de s'approprier les dispositions et procédures pour le suivi et l'évaluation de sa réalisation».

Par ailleurs, le ministre de la Santé publique a signalé que le budget programme 2018-2019 de l'OMS vient en appui aux allocations budgétaires du ministère de la Santé. « C'est une source de financement sécurisé dont l'engagement devra contribuer d'une manière pertinente à la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire. Je recommande particulièrement aux responsables des services du ministère de la Santé de saisir cette opportunité qui leur est offerte pour obtenir de l'équipe technique pays de l'OMS toutes les précisions nécessaires afin de permettre une exécution optimale de ce budget programme 2018-2019», a dit le Dr Oly Ilunga.

*Aline Nzuzi*

## DÉCRISPATION POLITIQUE

## Dénonciation des libérations sélectives des prisonniers

**L'opinion continue à attendre l'élargissement des prisonniers dits « emblématiques » dont les cas ont été clairement évoqués lors du dialogue conduit par la Cénco et inscrits dans l'Accord de la Saint-Sylvestre.**

Le gouvernement congolais a décidé de la libération de trente-trois prisonniers parmi lesquels un proche de Moïse Katumbi. « *La commission technique qui travaille pour la décrispation m'a soumis une liste de personnes qu'on pouvait libérer* », a annoncé le ministre de la Justice, Alexis Thambwe Muamba, qui a également souligné avoir signé un arrêté dans le cadre duquel il avait ordonné la libération de ces personnes.

Un deuxième arrêté avait porté sur « *la libération conditionnelle du directeur du cabinet de Moïse Katumbi* », Huit Mulongo, qui a ensuite été effectivement libéré. Mais les noms d'Eugène Diomi Ndongala et Jean-Claude Muyambo n'ont pas été dans cette liste. Pour le ministre chargé de la Justice, les deux personnalités ne sont pas concernées par cette mesure. Pour l'opinion, cette libération du directeur de cabinet de Moïse Katumbi est « un motif de satisfaction ». Mais elle dénonce une sélectivité dans ces libérations, étant donné que l'Accord de la Saint-Sylvestre avait nommément cité ces politiciens. « *Cela n'est pas suffisant parce que nous n'avons pas résolu les questions dans leur globalité* », a notamment estimé le coordonnateur de l'Alternance pour la République (AR), Delly Sessanga, parlant de la libération de Huit Mulongo. En plus de Diomi Ndongala et Moïse

Katumbi, le coordonnateur de l'AR a également épinglé le cas Mbusa Nyamwisi, qui devra rentrer au pays sans inquiétude.

Pour Delly Sessanga, en effet, « *tous ces cas emblématiques doivent trouver solution* ». La politique de saucissonnage, a-t-il fait remarquer, n'est pas une bonne chose. Cela ne donne pas assez de satisfaction par rapport à l'apaisement du climat politique. Selon ce cadre de l'opposition politique congolaise, « *les cas emblématiques qui ont fait l'objet de l'accord doivent être tous résolus* ».

### Thambwe Muamba signe et persiste

De son côté, le ministre de la Justice n'est pas allé par quatre chemins. Selon lui Eugène Diomi et Jean-Claude Muyambo ne peuvent pas être libérés.

Pour Alexis Thambwe Mwamba, les deux personnalités ne peuvent pas bénéficier des mesures de décrispation politique convenues dans le cadre de l'accord de la Cénco. Notant qu'ils sont des prisonniers des droits communs, le ministre Thambwe Muamba pense que leur libération implique celle de tous les prisonniers. « *Si nous libérons l'un, il faut pouvoir libérer tous les autres prisonniers qui ont été condamnés pour les mêmes faits. Et ça, ça serait justice* », a souligné le ministre de la Justice, pour qui les dossiers Diomi et Muyambo ont également été examinés à plusieurs reprises. « *La commission est arrivée aux conclusions qu'ils ne sont pas libérables. Ni aujourd'hui, ni demain* », a souligné le ministre.

Lucien Dianzenza

## AFFRONTEMENT DANS L'EST

## La population en débandade

Des soldats des forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) ont installé une pièce d'artillerie mobile à côté d'un lance-roquettes multiples mobile à Matombo, à 35 km au nord de Beni, au Nord Kivu, le 13 janvier 2018.



La ville de Beni

Les affrontements entre l'armée congolaise et des rebelles musulmans ougandais des ADF ont provoqué jeudi le déplacement des habitants d'une localité de l'est de la République démocratique du Congo, a-t-on appris de sources locales. Depuis 15h00 (13h00 GMT), les affrontements opposent les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF) à l'armée congolaise à Mbau, a rapporté à l'AFP Teddy Kataliko, un responsable de la société civile du territoire de Beni dans le Nord-Kivu. « *Les habitants sont en débandade* », les uns se dirigent vers Oicha (nord) et d'autres vers la ville de Beni (sud), a-t-il ajouté.

Les « *ADF ont attaqué la cité de Mbau, nous les avons contre-attaqués, les combats étaient violents* », a déclaré le capitaine Mak Hazukay, porte-parole de l'armée dans la région. Selon l'officier, une femme ADF a été tuée dans les combats. Ces « *affrontements ont surpris la population. Une panique a régné dans Mbau* », a expliqué Rémy Milonde, chef de cette localité. « *Les femmes, les enfants, les hommes ont couru dans tous les sens* ». Localité d'environ 30.000 habitants, Mbau est située à 20 km au

nord de Beni-ville.

La RDC compte actuellement 4,5 millions de déplacés, dont 1,7 million supplémentaires en 2017, d'après les estimations des humanitaires. Officiellement opposés au président ougandais Yoweri Museveni, les ADF sont présentes dans la province du Nord-Kivu depuis 1995. Elles sont aussi accusées d'avoir massacré plusieurs centaines de civils depuis octobre 2014 dans la région de Beni.

Ces rebelles musulmans sont accusés d'avoir tué une quinzaine de Casques bleus dans une attaque le 7 décembre contre la base onusienne de Semuliki, dans le territoire de Beni. Lundi, des sources militaires congolaises ont affirmé avoir tué huit ADF, dont son chef des opérations, Mohamed Kayira, après des « *violents combats* ». Les provinces du Nord et du Sud-Kivu sont en proie à la violence des groupes armés depuis plus de 20 ans, alors que la résurgence de violence intercommunautaire est rapportée dans l'Ituri (nord-est) depuis fin 2017.

AFP

## KINTAMBO

## Le Dr Oly Ilunga visite le centre hospitalier Nganda

**Sous la conduite du Dr Sulu et de l'ADG du centre hospitalier Nganda, le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, a exploré les installations de cette formation médicale située dans la commune de Kintambo.**

Pour le ministre de la Santé publique, il est temps que les Congolais arrêtent d'aller se faire soigner ailleurs car, a-t-il dit, il est possible que nous fassions de la RDC un pool de santé en Afrique comme l'Inde en est pour l'Asie du sud-est. Le Dr Oly Ilunga croit qu'on « *doit avoir comme objectif de ne pas se faire soigner en Inde ou de voir la médecine indienne venir dominer le secteur congolais, mais de faire en sorte que nous puissions être aussi un pool dans tout ce qui est sanitaire, médico-pharmaceutique* ». Le ministre de la Santé publique révèle que pour assurer une médecine de qualité dans les prochaines années, il faut soutenir des jeunes leaders et des leaders en herbe.

Le ministre de la Santé publique a également félicité le fondateur et administrateur directeur général du centre hospitalier Nganda, le Dr Sulu Maseb'a Mwang, pour sa vision et son projet d'agrandisse-

ment et de faire de ce centre un pool de connaissances qui se lit sur les murs de cette structure médicale.

Le Dr Sulu, abordant dans le même sens que son hôte de marque, a souligné que se faire soigner chez soi est une fierté. Importer les soins en transférant les patients chez autrui constitue parfois une humiliation pour notre beau pays. Tout en affirmant qu'il est possible de soigner les patients congolais dans leurs pays et certainement au centre Nganda, Dr Sulu pense qu'en investissant davantage, il y a moyen d'améliorer les faiblesses et de rivaliser les hôpitaux envieux de l'étranger. « *Cela peut être possible par la formation des personnels prestataires et leur motivation, par l'acquisition des équipements médicaux de pointe qui nécessitera les mesures de détaxation, par la fiabilisation de l'énergie électrique qui n'est aujourd'hui que de type domestique avec ses coupures intempestives, par l'amélioration des voies d'accès, par le paiement par l'État de ses dettes et par l'intégration complète des hôpitaux privés dans le seul et unique système de santé* », a-t-il soutenu.

Aline Nzuzi

## SANTÉ

## Vers l'amélioration du processus de mise en œuvre du plan biennal 2018-2019

**La question a été au centre d'une séance de travail, le 22 février, entre le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, et le représentant de l'OMS en RDC, le Dr Allarangar Yokouidé.**

La séance de travail entre le ministère de la Santé et l'OMS a connu aussi la participation des cadres des directions centrales et programmes spécialisés du ministère, notamment les conseillers du ministre, le secrétaire général, tous les directeurs centraux et des programmes spécialisés en lien avec la mise en œuvre du plan biennal et l'équipe du bureau de la représentation de l'OMS en RDC. Selon le représentant de l'OMS, cette rencontre s'est fixé comme objectifs la présentation des axes de la stratégie de coopération de l'OMS avec la RDC pour la période 2017-2021, la présentation de contenu et les allocations budgétaires planifiés du biennium 2018-2019 aux services bénéficiaires du ministère de la Santé ; les procédures de décaissement et les exigences de justification des fonds de l'OMS. Il était aussi question au cours de cette réunion de dégager un consensus sur les mécanismes de suivi de la mise en

œuvre de ce biennium. Le ministre de la Santé publique explique, quant à lui, que les échanges sur le processus de mise en œuvre du plan biennal 2018-2019 doivent « *permettre à tout un chacun de se familiariser avec le contenu de budget-programme biennal 2018-2019, de maîtriser les directives qui régissent son exécution, de s'approprier les dispositions et procédures pour le suivi et l'évaluation de sa réalisation* ». Par ailleurs, le ministre de la Santé publique a signalé que le budget programme 2018-2019 de l'OMS vient en appui aux allocations budgétaires du ministère de la Santé. « *C'est une source de financement sécurisé dont l'engagement devra contribuer d'une manière pertinente à la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire. Je recommande particulièrement aux responsables des services du ministère de la Santé de saisir cette opportunité qui leur est offerte pour obtenir de l'équipe technique pays de l'OMS toutes les précisions nécessaires afin de permettre une exécution optimale de ce budget programme 2018-2019* », a dit le Dr Oly Ilunga.

Aline Nzuzi

## UTILISATION DE LA MACHINE À VOTER

## Le MLC et l'UNC toujours sceptiques

Les deux partis de l'opposition ne sont pas encore convaincus de l'utilisation de la machine à voter pendant les échéances électorales du 23 décembre 2018, au risque de créer de problèmes et tensions dans le pays.

Le mouvement de libération du Congo (MLC) et l'Union pour la nation congolaise (UNC) continuent à exprimer leurs appréhensions sur la machine à voter qui ne semble pas les convaincre nonobstant les explications fournies à ce sujet par la Centrale électorale. Eve Bazaïba et Vital Kamerhe respectivement secrétaire général du MLC et président de l'UNC ont dernièrement effectué une visite à la Céni pour se forger une dernière conviction par rapport au recours à cette machine à voter. Visiblement, les lignes n'ont pas bougé quant à leur perception. Les deux acteurs politiques ont carrément rejeté l'utilisation de la machine à voter dans le processus électoral en cours afin, ont-ils déclaré, « de préserver et de garantir la paix sociale avant, pendant et après les élections ». Dans une déclaration commune faite à l'issue de leur visite à la Céni, Eve Bazaïba et Vital Kamerhe ont stigmatisé les faiblesses des dites machines qui, selon eux, apporteront plus d'ennuis à la République qu'elles n'en résoudront. Ils ont avancé bien d'arguments pour



Une partie de l'assistance lors de la lecture de la Déclaration commune MLC-UNC

justifier leur rejet. D'abord sur le plan du droit, ils ont noté le caractère illégal de l'usage de la machine à voter en total inadéquation avec l'article 237 de la loi électorale qui exclut explicitement le mode de vote électronique pour les élections en cours. Ensuite, le MLC et l'UNC estiment que sur le plan technique, la machine à voter affichent quelques insuffisances en ce qui concerne notamment le temps de vote, les erreurs d'impression, etc. Balayant l'argumentaire de la Céni faisant prévaloir le gain financier

que le pays pourrait engranger en recourant à la machine à voter au regard des contraintes financières, le tandem MLC-UNC a trouvé des mots justes pour s'y opposer. « Alors que le prix d'une machine à voter est évalué à 400 USD, elle est curieusement livrée à la Céni à 1500 USD, soit 150 millions USD pour 100.000 machines », soutiennent Vital Kamerhe et Eve Bazaïba. Autrement dit, l'argument financier brandi par la Céni ne tient pas la route car la surfacturation appliquée dans l'acquisition est simple-

ment volontaire et ne procède pas d'une volonté à faire évoluer le processus électoral. D'où, estiment-ils, l'argument de rationalité évoqué par la Céni à la suite des contraintes budgétaires n'est pas fondé. En fin de compte, ils ont plaidé pour le maintien de l'utilisation des bulletins de vote comme lors des élections précédentes.

Au-delà, les deux acteurs politiques se sont félicités de quelques avancées engrangées sur le processus électoral à la lumière des entretiens qu'ils ont eus avec les responsables de la Céni. Ils se sont réjouis que la Centrale électorale ait enfin accepté que l'audit du fichier électoral et du serveur soient fait par le groupe d'experts internationaux, les témoins des partis politiques et les observateurs indépendants. Ils ont également reçu des assurances sur la consolidation du fichier électoral ainsi que sur la présentation du projet de loi portant répartition des sièges prévue pour le 26 mars prochain au niveau du Parlement. En outre, l'occasion leur a été donnée de visiter le serveur central de la Céni, question de se rassurer qu'il est vide sans des données d'un quelconque candidat. Enfin, l'UNC et le MLC ont réitéré leur détermination à voir les élections du 23 décembre se tenir à échéance échue, sans dépassement du délai.

Alain Diasso

## KOLWEZI

## Les «délocalisés» du cobalt

Début 2014, un habitant a trouvé du cobalt par hasard en creusant une fosse septique - ou un puits, les versions divergent - sur son terrain du quartier résidentiel de Kasulo à Kolwezi, au cœur de la ceinture minière du sud-est de la République démocratique du Congo.

Quatre ans plus tard, quelque six cents familles ont été délocalisées et indemnisées, et leurs maisons rasées pour laisser place à la société minière chinoise Congo Dongfang international mining (CDM) sur le site de Kasulo. Entre ces deux dates, le cours du cobalt a triplé, boosté par la demande des fabricants de voitures électriques. Les habitants de Kasulo s'étaient transformés en petits «creuseurs» (mineurs artisanaux) pour extraire le précieux minéral. Dans un rapport de 2016, Amnesty international s'était ému de leurs conditions de travail, interpellant les grandes marques (Apple, Tesla, Samsung) qui utilisent du cobalt. «Ce rapport a servi de motif pour justifier l'empressement et la maladresse avec lesquels le gouvernement provincial a lancé la délocalisation de Kasulo», affirme un collectif de la société civile dans un pré-rapport d'enquête à paraître bientôt. En avril 2017, le gouverneur de la province de Lualaba, l'ex-ministre de l'Intérieur Richard Muyej, a interdit l'exploitation à Kasulo, expliquant vouloir «assainir le processus de production artisanale».

À cette occasion, le gouverneur avait félicité l'entreprise CDM parce qu'elle s'engageait à «négocier la délocalisation des communautés concernées vers des nouveaux sites selon les modalités acceptées par tous». En août, le gouvernement provincial

a institué une «Commission provinciale de délocalisation», qui a fait signer aux habitants des «actes d'indemnisation irrévocables». Un propriétaire a eu un délai de dix jours pour démolir toutes ses constructions, selon un exemplaire consulté par l'AFP. «Les six cents ménages ont reçu entre 1500 et 10.000 dollars», affirme un membre de la société civile.

Absence de concertation, montant des indemnités fixées unilatéralement, maisons sous-évaluées, quelques cas de personnes non indemnisées, promesse de relogement difficilement tenues de Kasulo vers le site de Samunkida: les doléances sont nombreuses.

## En sursis

«La délocalisation de Kasulo s'est déroulée avec succès. Que les mécontents reviennent au ministère des Mines et nous allons trouver une solution pour eux», a répondu vendredi à l'AFP un porte-parole du gouvernement provincial, refusant de communiquer sur le montant que CDM a mobilisé pour les délocalisations. «On se demande quelle est la nature et le contenu du contrat entre CDM et la province», s'interrogeait fin août le collectif de la société civile dans un communiqué sur les délocalisations.

CDM est la filiale et le fournisseur du premier raffineur mondial de cobalt, Zhejiang Hayou cobalt. «Huayou Cobalt est actionnaire minoritaire dans l'importante joint-venture Sicominex entre l'entreprise congolaise publique d'exploitation minière Gécamines et un consortium de sociétés chinoises», et sa filiale CDM est liée «au gouvernement de la RDC», écrivait Amnesty dans son rapport de 2016, affirmant que CDM «a contribué à hauteur de



Une mine de cobalt en RDC

20.000 dollars à la campagne électorale du président Joseph Kabila en 2011».

Les délocalisations touchent d'autres quartiers comme celui de Gécamines, dont les petites maisons en pierre rappellent les corons du nord de l'Europe. Des maisons attribuées il y a plusieurs décennies aux cadres de la Gécamines, la société publique des mines. Elles sont à leur tour en sursis face à l'extension des mines et carrières d'une autre entreprise chinoise, Commus. Ancien de la Gécamines, Robert Mombwé est prêt à quitter la maison qu'il occupe depuis 30 ans, à condition d'être relogé à la même enseigne : «Si vous avez une maison de quatre pièces, il faut qu'on vous construise une maison de six pièces».

D'autres habitants ont préféré vendre leur

maison pour des sommes allant jusqu'à 40.000 dollars. La société minière Ruashi Mining a aussi conclu des «actes transactionnels d'indemnisation irrévocables» dans le quartier Bel-Air. «Certes, le pays a besoin d'investisseurs et l'on peut comprendre que certains opérateurs miniers jouissent des faveurs de la part des politiques mais il faut aussi relever que les populations ont des attentes», écrit le pré-rapport d'enquête de la société civile qui conclut : «Au regard des plaintes des populations délocalisées, la province comme les entreprises CDM, Ruashi Mining et Commus n'ont pas respecté les droits de l'Homme tels que garantis aux populations délocalisées».

AFP

## HUMEUR

## La césarienne payante refait surface !

Lorsqu'on écoute des débats publics sur certaines places que sont les marchés, les bars, les administrations, les transports en communs, les arrêts de bus, les aéroports, dans les quartiers et autres, il n'est plus rare d'écouter les gens reposer la question de la gratuité de la césarienne qui, disent-ils, tend à être foulée au pied par des agents de la santé malintentionnés qui utilisent des astuces pour demander de l'argent aux parents de la patiente.

Le tout récent cas s'est produit dans un hôpital de la place où un jeune mari a été sommé de verser près de 70.000 F CFA pour que soit réalisée la césarienne sur sa femme. Pris de colère, le jeune a voulu résister, mais vu les souffrances de son épouse, il était contraint de verser cette somme puisqu'il ne pouvait rien. Si ces cas identiques persistaient, nous finirons par citer ces structures qui voudraient revenir sur cette pratique honteuse qui, du reste, a été prohibée par les autorités. Ce cas, disons-le sans hésitation, est révélateur de ce qui se passe furtivement dans des structures hospitalières. Où sont ceux qui gèrent ces hôpitaux pour sanctionner les auteurs des césariennes payantes ?

Alors ces agents malintentionnés se servent de l'argumentaire suivant : l'hôpital n'a plus de kits qu'il faut pour y faire face. Donc, il faut déboursier une certaine somme pour l'achat des compresses, des perfuseurs, des gants, du SGI 5%, du RI 500ml, la motivation du chef de l'équipe qui opère et aussi faire face aux droits du lit. Or cette façon d'agir n'est qu'une raquette et une vente illicite des produits pharmaceutiques que l'Etat ne cesse de mettre à la disposition de ces hôpitaux. Pire encore, certaines sages-femmes qui suivent les patientes dès les premières consultations prénatales vont même jusqu'à les empêcher d'acheter les médicaments en pharmacie parce qu'elles les en ont. Donc, il faut leur remettre de l'argent. Oh ! Quelle pratique !

Et pourtant cette mesure gouvernementale de la gratuité de la césarienne a été un vrai ouf de soulagement pour la population congolaise, car la césarienne était devenue au vu et su de tous, un vrai fonds de commerce. Ainsi, lorsque cette mesure était annoncée depuis 2011, le taux de césarienne avait numériquement baissé, car le voile venait d'être levé et personne ne trompait plus personne. On sentait dans les hôpitaux, la promptitude du corps soignant à réagir quand un cas qui nécessitait la césarienne se présentait à eux. Ces derniers n'attendaient plus la famille qui doit aller chercher éperdument de l'argent, alors que la femme est au bloc d'accouchement.

Cette antivaleur dans certains centres hospitaliers était devenue comme une vraie mesure incontournable, car ces malintentionnés et agents de la santé véreux « bouffaient » trop de l'argent dans cette pratique, c'est pour cela elle est en train de revenir au galop. « Et pourtant la césarienne est gratuite, alors pourquoi, on continue de demander de l'argent aux gens ? », s'interrogeait une maman dans un bus qui a vécu cela à travers ses voisins immédiats dans le quartier.

De nombreux congolais quand ils parlent de cette problématique de la césarienne, pensent que le ministère doit redoubler d'efforts pour éradiquer totalement cette pratique de la césarienne payante. Celle-ci traumatise et cause un stress chez nombreuses familles, quand elles arrivent à l'hôpital avec leur fille en gestation sans un sous, elles sont ahuries. Alors pourquoi passer par d'autres exigences médicales « bizarres » pour faire sortir de l'argent dans les poches des parents de la patiente ? Et pourtant la césarienne payante est prohibée.

Faustin Akono

## FÊTE DU 8 MARS

## Les femmes du Kouilou et de Pointe-Noire se mobilisent pour les préparatifs

La ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Ines Nefer Bertille Ingani, a réuni les 20 et 21 février les femmes des deux départements en vue de la réussite de la Journée internationale de la femme.



Photo de famille

L'évènement sera placé sous le patronage du Premier ministre Clément Mouamba, en présence de la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso, et de la ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Ines Nefer Bertille Ingani. En vue de la réussite effective de la fête des femmes au Kouilou et à Pointe-Noire, la ministre a organisé une rencontre avec les associations et groupements des femmes de la société civile de ces départements. Réagissant sur l'importance de la fête des femmes, Arlette Backou et Ibara Mbengue Aurore, respectivement directrice générale de la Promotion de la femme et présidente de l'association Énergie Patriotique, ont émis le vœu de voir cette fête réussir au Kouilou et à Pointe-Noire. En effet, la Journée internationale de la femme de cette année sera célébrée sur le thème « L'heure est venue : les activités rurales

et urbaines transforment la vie des femmes ». Au niveau national, les départements du Kouilou et de Pointe-Noire sont choisis en vue d'abriter les festivités sur le thème « L'implication de la femme congolaise dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire » suivi des sous-thèmes « L'importance du mouvement coopératif féminin », « La femme congolaise et l'accès au crédit et à la terre », « Les violences faites aux femmes et leurs conséquences sur le développement économique et l'autonomisation de la femme », « La femme rurale face à la production et la transformation des aliments de base ». Au cours de la rencontre, la ministre a expliqué que les femmes du Congo en général et celles de ces deux départements en particulier doivent être déterminées et organisées en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la réussite de la fête du 8 mars de cette année. « Au regard de ce qui se

passé dans certains pays, la femme congolaise est moins stigmatisée. Conformément à l'importance des différents thèmes et sous-thèmes qui seront abordés au cours de la journée du 8 mars, j'exhorte les femmes du Kouilou et de Pointe-Noire à une plus grande mobilisation en vue de la réussite de cet événement », a-t-elle déclaré.

L'oratrice a aussi invité les femmes à traduire devant les juridictions compétentes tous les actes et faits de violence à l'égard de la femme dans ces départements. « La femme congolaise est une femme motivée en vue d'exercer diverses activités en société. Il n'est pas question d'une résolution à l'amiable entre les deux parties. Quand il s'agit des cas de viol ou d'autres formes de violences qui humilient la dignité ou l'intégrité de la femme, il faut traduire ces faits devant les tribunaux », a-t-elle indiqué.

Séverin Ibara

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE  
POLITIQUE  
RÉFLEXIONS  
SPORT

SOCIÉTÉ  
\*  
ART, CULTURE, MEDIA  
INTERNATIONAL

\*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr  
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ  
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo  
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



## INTERVIEW

## Antoine Ngakosso : « L'institut Confucius a pour mission de promouvoir la langue et culture chinoises au Congo »

Ancien étudiant de l'Université de Liaoning en Chine, assistant à la faculté des Sciences économiques, Antoine Ngakosso, actuel directeur de l'institut Confucius de l'université Marien-Ngouabi, a pris ses fonctions, le 02 février dernier. Dans une interview exclusive aux Dépêches de Brazzaville, il explique la mission assignée à cet institut, sa vision du Confucius, la rentrée académique 2017-2018 de cet institut et les HSK-HSKK.



Antoine Ngakosso

quel cadre s'inscrit-t-elle?

**A.N.** Au programme : spectacles et expositions. Le nouvel an chinois est un événement culturel très important et l'année 2018 annonce le retour du chien, l'un des signes astrologiques chinois. Au sens figuré, il représente un souhait d'honneur, de la loyauté, de confiance et de générosité.

**L.D.B.** Vous venez de lancer la rentrée académique 2017-2018 au sein de votre institut, pourquoi ce grand retard ?

**A.N.** La rentrée académique à l'institut Confucius a commencé depuis le 5 février 2018. Le retard s'explique par la grève qui a perduré à l'Université Marien-Ngouabi. Elle a eu un impact très significatif sur notre calendrier 2018, mais présentement, nous faisons un grand effort pour corriger ce retard.

**L.D.B.** Les inscriptions ont-elles pris fin ou se poursuivent-elles encore ? Qu'entendez-vous par HSK et HSKK ?

**A.N.** Les inscriptions du premier semestre de l'année académique 2017-2018 pour l'apprentissage de la langue chinoise ont déjà été bouclées. Quant au HSK (Hanyu shuiping Kaoshi), c'est un test international standardisé destiné aux personnes qui désirent évaluer leur niveau de la langue chinoise. Il présente quelques avantages ci-après : un laissez-passer

pour les études en Chine ; la participation à un camping d'été en Chine ; la participation au test Passerelle ou pont vers le chinois en Chine ; la validation des connaissances de la langue chinoise dans le cadre d'une recherche de stage ou d'emploi dans une société chinoise. Les inscriptions à son test sont en cours et la date limite est fixée au 26 mars 2018. Alors que le HSKK (Hanyu shuiping Kouyu Kaoshi) est un test à l'oral. Ses inscriptions sont déjà closes.

**L.D.B.** Organisez-vous la Passerelle ou pont vers le chinois cette année?

**A.N.** La Passerelle ou pont vers le chinois est un grand concours international de langue chinoise organisé par le siège de l'institut Confucius (Hanban) à Beijing en Chine. C'est devenu une activité de renom dans les milieux d'échanges culturels et humains du monde. Ce concours est divisé en trois sections : étudiants du monde en Chine, lycéens du monde et étudiants étrangers en Chine. Il a lieu une fois par an. Pour cette année 2018, l'institut Confucius de l'Université Marien-Ngouabi organisera très prochainement un concours préliminaire pour le Congo à l'issue duquel les candidats retenus seront envoyés en Chine pour la finale internationale.

**L.D.B.** Pour conclure...

**A.N.** Nous profitons de cette occasion pour informer le public que l'institut Confucius de l'Université Marien-Ngouabi a reçu le prix du Meilleur institut Confucius de l'année 2017, le 12 décembre 2017 à Xi'an en Chine. Ce prix est une récompense collective. Il met en lumière la qualité des enseignements dispensés dans notre institut. Avec ce prix, l'institut Confucius de l'Université Marien-Ngouabi est devenu un institut de référence de la promotion de la langue et culture chinoises en Afrique centrale.

Propos recueillis par Bruno Okokana

## MUSIQUE

## La fanfare territoriale junior de l'Armée du salut séduisante au Centre culturel russe

A l'occasion de la célébration de la Journée du défenseur de la Patrie, la fanfare territoriale junior de l'Armée du salut a séduit le public du Centre culturel russe (CCR), le 23 février.



Duo Armonie Massamba et Beni Bantsimba (Adiac)

Le concert donné, dirigé par Armonie Serault Massamba, s'est déroulé en présence de l'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Valery Mikhaylov. Il a été marqué par deux tableaux.

Au cours du premier tableau, la fanfare territoriale a interprété des chansons suivantes : « Berenice » de Georg Friedrich Haendel, avec l'arrangement de Ray Allen ; « Trumpet Tune » de Henry Purcell, avec l'arrangement de Ray Allen ; « Solo cornet. Silver Threads de Twitchen, soliste Ruben Précieux Madzou ; « Poliouchko-polie », air russe, arrangé par le maestro Josias N'Gahata ; « Katioucha », air russe, arrangé par Armonie Serault Massamba ; « Ils viendront d'orient », solo chanté par Valdy Malanda avec la composition général de John Larson. Ce premier tableau a été bouclé par le jeune Henry Purcell avec la chanson « Trumpet voluntary », avant qu'il y ait un duo de trombone intitulé « Nous vaincrons », animé par Armonie Massamba et Beni Bantsimba, accompagné au piano par le maestro Josias N'Gahata.

Au deuxième tableau, la deuxième chanson a été typiquement africaine. Il s'est agi de « Je sais que Jésus me tient », une composition de Joel Mouyokani, avec l'arrangement de Armonie Massamba, chanté par Valdy Malanda. Outre cette chanson, il y a aussi des chansons comme « Day of Elijah » de Dean Jones ; « Walk Tall » de David Jones ; « Shine, Jésus, Shine », un morceau universel ; « Marche Emblem of Army » de A.W. Gullide. Avant de finir le concert par une chanson locale Air Congo.

A l'issue de ce concert, le maestro de cette fanfare, Armonie Serault Massamba, a apprécié sa bonne tenue, une prestation un peu spéciale, a-t-il indiqué.

Sur le plan technique, a-t-il ajouté, le groupe a fait un grand travail qui mérite des encouragements. Parce que ce ne sont que des jeunes âgés entre 08 et 18 ans. « Pour les Russes, c'est une fête peut-être plus importante que les autres. Ce n'est pas par hasard que cette fête des défenseurs de la patrie est née en Russie. C'est parce que la Russie a eu besoin dans son histoire de se défendre à travers les siècles à cause des invasions multiformes venues de l'extérieur », a précisé le directeur du CCR.

Signalons que cette fanfare en création territoriale (une sélection qui se fait dans les paroisses) sera commissionnée précisément, le 25 mars, a indiqué le garant du département territorial.

B.O.

## RÉFLEXION

## La France en quête de «couleurs tropicales»

Animateur de la célèbre émission que diffuse chaque jour, cinq jours sur sept Radio France Internationale, Claudy Siar effectue actuellement une tournée triomphale à Brazzaville et à Pointe-Noire. Organisée par l'Institut Français du Congo et soutenue activement par notre groupe de presse bien que RFI ait refusé de nous compter parmi ses partenaires, cette tournée mobilise des milliers de Congolais, jeunes et moins jeunes, pour qui le son, la musique, le rythme, les cadences hérités des générations antérieures et mis au goût du jour sont plus que jamais des valeurs incontournables.

Créée et produite par un artiste issu de la Caraïbe, dont les ancêtres sont venus jadis de la très lointaine Afrique, «Couleurs tropicales» est depuis deux décennies, tout comme la radio Tropiques FM lancée par le même Claudy Siar, un trait d'union entre les continents qui mérite réflexion. Au-delà de la musique, cette émission dessine ce qui pourrait bien devenir, ou redevenir,

à brève échéance l'un des axes principaux de la diplomatie française centrée sur les traditions, la langue, la culture, l'art sous toutes ses formes.

Il semble, en effet qu'Emmanuel Macron n'ait pas, fort heureusement, la vision néocoloniale de ses deux prédécesseurs Nicolas Sarkozy et François Hollande, vision décalée par rapport aux réalités de ce temps qui a provoqué, d'abord, un affaiblissement de l'influence française sur toute l'étendue du continent, ensuite des drames à répétition tels que la déstabilisation de l'immense région du Sahel provoquée par l'assassinat du « Guide » libyen Mouammar Kadhafi en 2011.

Appartenant à une génération d'hommes et de femmes qui n'ont pas connu l'ère coloniale et qui ont été formés pour agir dans le monde très ouvert où nous vivons, le nouveau président des Français est conscient que seule la mise en œuvre d'une véritable coopération avec les Etats et les gouvernements africains permettra à la

France de garder son influence et sa place de grande puissance au sein de la communauté internationale. Pour dire les choses de façon encore plus directe, il a pleinement conscience que l'Afrique est non seulement «entrée dans l'Histoire», mais qu'elle y tient désormais une place qui ne cessera de grandir, de s'élargir dans les décennies à venir.

La France ayant des moyens matériels limités en raison de sa faible dimension géographique et humaine, mais aussi de la relative modestie des ressources financières dont elle dispose, le nouveau locataire de l'Elysée est convaincu à juste titre qu'elle détient en revanche et doit donc mettre mieux en valeur les actifs essentiels que sont la langue, la culture, l'art sous ses formes les plus diverses ; convaincu aussi qu'elle doit échanger continuellement dans tous ces domaines avec ses partenaires africains. Et manifestement, même si ce n'est pas encore très visible dans la diplomatie française, il compte bien utiliser ces atouts pour maintenir la France à la place qu'elle occupe dans le

concert des nations.

La venue de « Couleurs tropicales » à Brazzaville et à Pointe-Noire ne relève peut-être pas de la politique ou de la diplomatie. Mais elle envoie un signal fort aux Africains de cette partie du continent, un signal de reconnaissance pour le passé et d'espoir pour l'avenir qui sera certainement suivi de nombreux autres à très court terme.

Soit dit en passant et à titre de rappel, la France occuperait-elle la place qu'elle occupe sur la scène internationale si Pierre Savorgnan de Brazza n'était pas venu signer en 1880 l'accord historique avec le Roi des Batékés Iloô 1er, si le Général de Gaulle n'avait pas fait de Brazzaville, avec Félix Elboué, la capitale de la France libre en 1940 et si, aujourd'hui encore, le français n'était pas la langue commune de l'immense Bassin du Congo ?

Oui, la France est à nouveau en quête de « couleurs tropicales ».

Jean-Paul Pigasse